



**BPCE**  
ASSURANCES

L'INVESTISSEMENT  
RESPONSABLE

DE **BPCE VIE**

2022

---

# Sommaire

## Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

ÉDITO ..... 3

**1** STRATÉGIE GÉNÉRALE d'investissement responsable et gouvernance ..... 4

**A** Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

**B** Moyens déployés par l'entité

**C** Gouvernance

**D** Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et sa mise en œuvre

**2** STRATÉGIE climat et biodiversité ..... 17

**E** Taxonomie européenne et combustibles fossiles

**F** Stratégie d'alignement avec l'accord de Paris

**G.** Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

**3** GESTION DES RISQUES de durabilité dans les investissements ..... 35

**H** Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

**4** INFORMATIONS issues des dispositions de SFDR ..... 54

**A** Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

**B** Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

**C** Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

**D** Politique d'engagement

**E** Références aux normes internationales

**5** ANNEXES ..... 75

**L**e monde évolue rapidement, et avec lui, les attentes de nos parties prenantes. Les enjeux extra-financiers, et en particulier ceux liés au changement climatique, sont devenus des préoccupations majeures et incontournables pour nos clients, pour le Groupe BPCE et pour la société dans son ensemble. Par son rôle d'acteur de long terme, BPCE Vie porte une responsabilité particulière et est pleinement engagée dans l'intégration de ces enjeux fondamentaux dans l'ensemble de sa chaîne de valeur tout particulièrement au travers de ses investissements.

Notre engagement pour le climat est désormais bien ancré au sein de l'entreprise ; nous nous sommes fixés, depuis plusieurs années, des ambitions importantes, qui se reflètent dans les actions mises en œuvre ; citons, par exemple, l'arrêt du financement du charbon thermique, le financement volontariste de la transition énergétique et le suivi régulier de l'impact climatique de notre portefeuille d'investissements, en étant parmi les premiers acteurs à se fixer des objectifs chiffrés d'alignement en température.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs étapes ont encore été franchies et nous avons pris des mesures concrètes pour aligner encore davantage notre portefeuille d'investissements sur nos objectifs ESG. Tout d'abord, nous avons poursuivi l'intégration des critères ESG dans notre analyse financière, nos décisions d'investissement et notre suivi des risques. Cette approche nous permet d'identifier les entreprises et fonds d'investissements qui adoptent des pratiques durables et responsables, et minimise les risques associés aux activités à fort impact environnemental ou social. Nous avons augmenté la part d'actifs verts parmi nos investissements pour la porter à près de 20% en 2022, au-delà de notre objectif annuel de 15%, soit près d'un milliard et demi investi dans des actifs verts. Si cela témoigne de notre volonté d'être un acteur de premier plan sur ces aspects, c'est aussi le signe d'une transformation profonde de nos sociétés et de l'intégration progressive des enjeux ESG dans le tissu économique.

2022 a également été marquée par le cantonnement des actifs de notre Plan d'Épargne Retraite Individuel (PERI). Nous avons souhaité en faire un marqueur de notre engagement en y intégrant plus de 50% d'actifs durables, combinant ainsi un produit déjà aux meilleurs standards du marché avec l'atteinte d'objectifs ambitieux sur la partie environnementale, dans l'intérêt long terme de nos clients.

Dans un autre domaine, et dans une volonté d'ancrer notre action et nos objectifs climatiques dans une démarche internationale, nous avons rejoint en 2022 la *Net Zero Asset Owner Alliance*, une organisation placée sous l'égide de l'ONU et qui rassemble 86 investisseurs institutionnels à travers le monde, représentant plus de 11 000 milliards de dollars sous gestion. Cela nous conduira en 2023 à prendre de nouveaux engagements relatifs aux enjeux climatiques, dans la continuité de notre plan stratégique actuel, qui intègre déjà la convergence de notre portefeuille d'investissements sur une trajectoire de réchauffement climatique de +2 °C dès fin 2024.

Enfin, l'évolution de notre organisation interne, via la création d'une direction RSE dédiée, et, plus globalement, notre capacité à bénéficier de l'engagement de l'ensemble des métiers du Groupe BPCE doivent nous permettre d'être encore plus performants pour les années à venir. En tant qu'investisseurs, nous exerçons notre influence pour promouvoir la transparence et la responsabilisation de tous nos partenaires et dialoguons avec les entreprises et sociétés de gestion d'actifs concernant leur gouvernance, leur empreinte environnementale, leurs pratiques de gestion des ressources humaines et leurs politiques sociales, afin de les inciter à adopter des pratiques plus durables.

Dans ce monde en pleine transformation, nous sommes particulièrement conscients de notre rôle en tant qu'investisseurs responsables, des défis qui nous attendent et de l'urgence d'agir face aux défis environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels notre société est confrontée. Nous sommes convaincus que la prise en compte des critères ESG est non seulement indispensable pour préserver notre environnement, favoriser une société plus juste et équitable, et assurer la stabilité et la pérennité de notre entreprise, mais qu'elle est également compatible avec la réalisation de rendements financiers solides.

Nous gérons des actifs pour le compte des clients des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne et nous avons la responsabilité de les investir de manière à maximiser les bénéfices à long terme tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement et la société. C'est pourquoi nous continuerons à renforcer notre engagement sur la thématique ESG et à intégrer ces critères dans notre processus de prise de décision en matière d'investissement.

Nous sommes fiers de nos engagements et des progrès permanents que nous réalisons ; conscients que le chemin à parcourir est encore long, nous restons déterminés à pérenniser nos engagements et à jouer notre rôle dans la construction d'un avenir durable.

Ensemble, nous pouvons relever les défis de notre époque et créer un avenir meilleur pour les générations à venir.



**Christophe IZART**  
Directeur Général de BPCE Vie



1

# STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable  
et gouvernance

# A Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

## Nos convictions

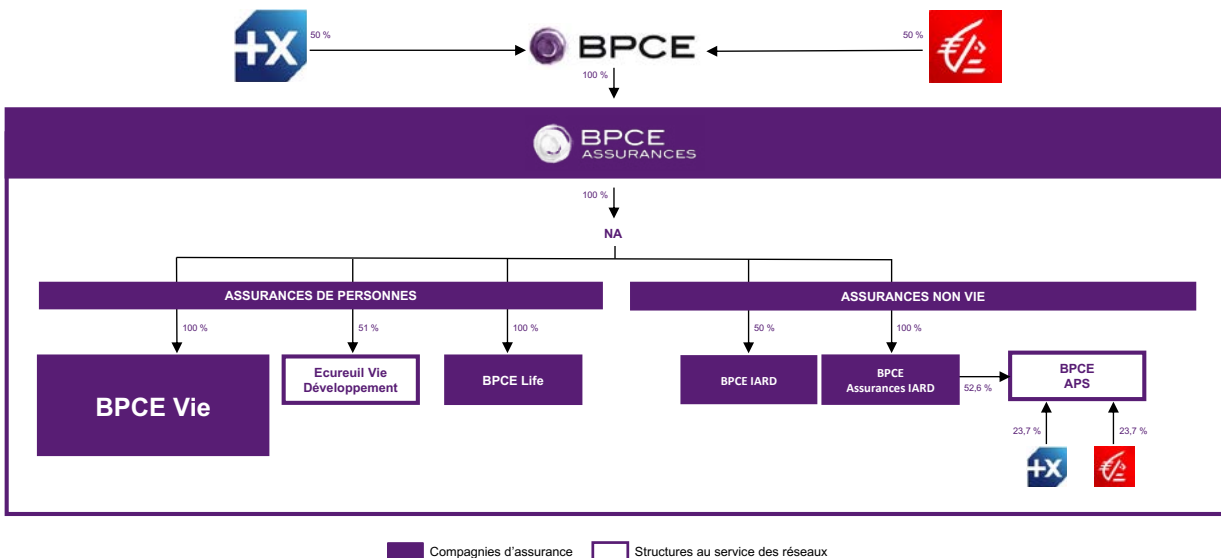
En tant que filiale de BPCE Assurances, BPCE Vie s'inscrit pleinement dans l'ambition ESG de cette dernière qui s'appuie sur trois axes forts :

**1. BPCE Assurances** est convaincue que des actions fortes et conjuguées alliant tous les acteurs, pouvoirs publics, entreprises, clients, investisseurs, société civile sont à l'œuvre et doivent s'accroître pour permettre les transformations macro-environnementales fondamentales et impératives au bien-être durable de l'humanité.

**2. BPCE Assurances** reconnaît le rôle qui est le sien dans l'accélération de la transition vers un modèle durable et qu'elle peut favoriser par ses choix d'investissement et de distribution de produits d'épargne aux clients des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

**3. BPCE Assurances** conçoit sa responsabilité sociétale comme une des déclinaisons de l'ADN coopératif du Groupe BPCE, en actions concrètes qui contribueront à conforter la réussite du modèle d'affaires des activités d'assurance.

## Positionnement de BPCE Vie au sein de BPCE et BPCE Assurances :



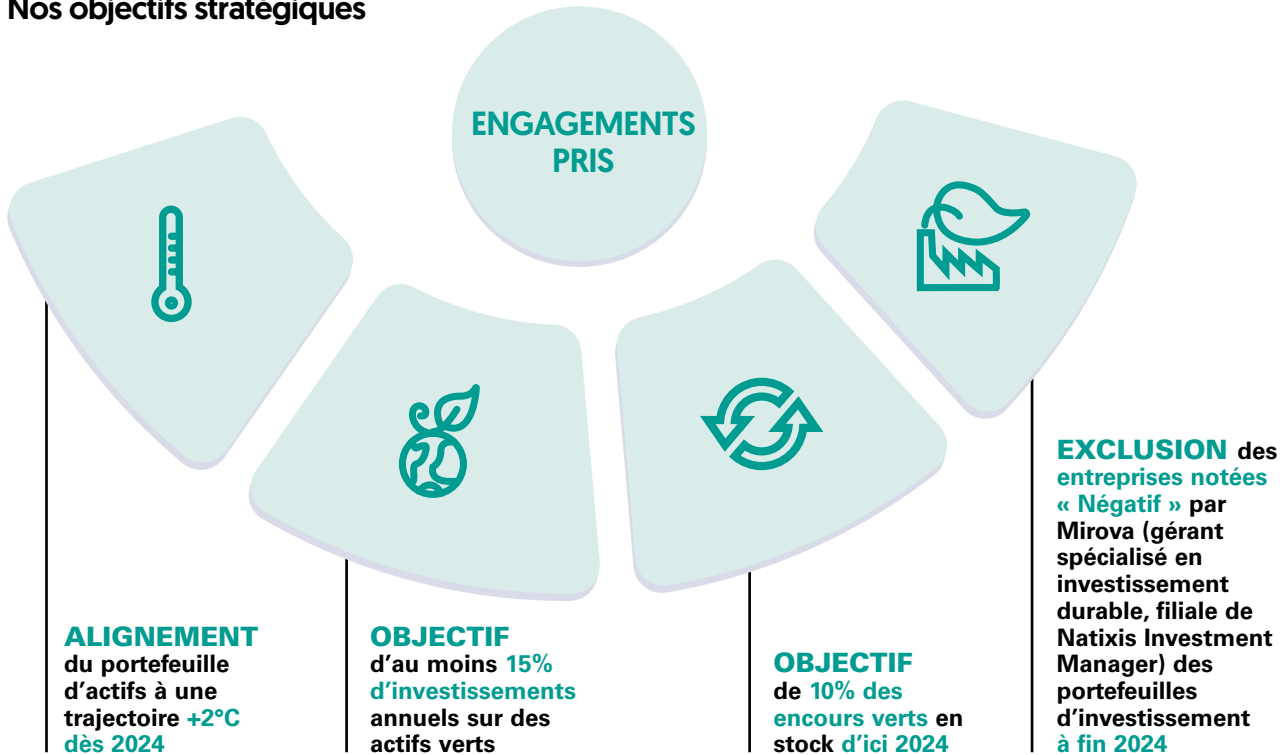
## Résumé de la démarche générale

La démarche d'investisseur responsable a pour objectif, entre autres, d'aligner les activités de BPCE Vie avec les Accords de Paris. Cette ambition s'est concrétisée ces dernières années par plusieurs engagements et actions notables :

Définition d'objectifs clairs dans le cadre de la stratégie climat	Mise en place d'actions	Adhésion à des initiatives de place
<p><b>2017</b> Premières notations ESG et empreintes carbone</p> <p><b>2018</b> Mise en place de l'objectif d'alignement sur une trajectoire 2°C en 2030 se traduisant par la détention de 10% d'actifs verts en stock en 2024 et un minimum de 15% de flux verts réalisés par an (sur l'ensemble des encours de BPCE Assurances)</p> <p><b>2018</b> Objectif de ne plus détenir en stock des émetteurs en ferme opposition à l'atteinte des objectifs de développement durable<sup>(1)</sup> à la fin 2024</p> <p><b>2021</b> Anticipation de l'alignement de la température du portefeuille à un scénario +2°C dès fin 2024</p>	<p><b>2017</b> Politique d'exclusion Charbon et Tabac</p> <p><b>2017</b> Exclusion du Tabac, cession de 170M€ d'actifs</p> <p><b>2018</b> Exclusion des émetteurs en ferme opposition à l'atteinte des objectifs de développement durable</p> <p><b>2019</b> 2019, application de la politique sectorielle Pétrole &amp; Gaz du Groupe BPCE</p> <p><b>2021</b> 1,1 Md€ d'investissements verts réalisés</p> <p><b>2022</b> 1,4 Md€ d'investissements verts réalisés</p>	<p><b>2016</b> Signature des PRI</p> <p><b>2020</b> Membre du « <i>leader's group climat</i> » et notation A+ PRI</p> <p><b>2022</b> Membre de la NZAOA</p>

(1) Matérialisé par l'ensemble des émetteurs notés « négatif » par MIROVA.

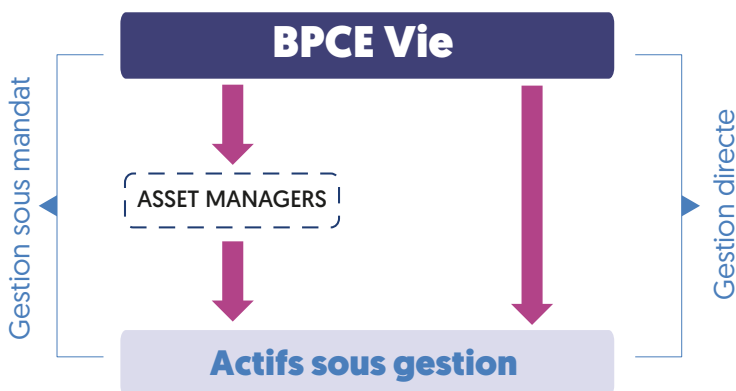
## Nos objectifs stratégiques



## Intégration de l'analyse ESG dans la décision d'investissement

L'équipe d'analystes ESG de BPCE Vie procède à une analyse extra-financière systématique des opportunités d'investissements dans l'ensemble des situations suivantes :

- 1. ATTRIBUTION** de nouveaux mandats de gestion ou création de fonds dédiés
- 2. OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENTS DIRECTS<sup>(2)</sup>** dans des fonds ouverts
- 3. OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENTS** dans des entreprises en direct.



(2) Par opposition avec les investissements réalisés par les mandataires ou les fonds dédiés en notre nom.

## Démarche générale

Cette équipe étudie les documents extra-financiers publiés, analyse les réponses des sociétés de gestion au questionnaire ESG qui leur est transmis et rencontre les équipes ESG des sociétés de gestion pour échanger sur leurs pratiques et juger de leur pertinence, robustesse et ambition.

Pour évaluer objectivement ces critères, trois grilles d'analyse permettant de répondre aux situations évoquées ci-dessus ont été mises en place. Ces grilles permettent de synthétiser l'ensemble des éléments analysés sous la forme d'une note globale. Cette note est assortie d'un avis formel ESG : favorable, favorable avec réserves, défavorable. Le cas échéant, les avis sont assortis de conditions suspensives (par ex, clauses supplémentaires dans la documentation juridique d'un investissement, prise en compte des émissions carbone)

La décision finale d'investissement est prise par le Comité de validation des investissements auquel l'avis ESG est soumis pour information (cf partie I.C sur la gouvernance).

## Spécificités liées aux mandats et fonds dédiés

Pour l'attribution de nouveaux mandats ou la création de fonds dédiés, BPCE Vie évalue la présence d'une politique d'investissement responsable, la gouvernance et l'évaluation des moyens des sociétés de gestion candidates. Les méthodes de sélection des titres sont également analysées (exclusions, filtre ESG, sélection *best-in-class*), ainsi que la volonté de coopérer avec BPCE Vie pour atteindre ses engagements ESG.

Ces exigences ont été rehaussées en 2022, notamment via la mise en place de listes d'exclusions sur la base de l'analyse du fournisseur de données ISS qui s'ajoutent aux politiques sectorielles et autres objectifs ESG de BPCE Vie.

**Ces exclusions s'appliquent sur les mandats / fonds existants ou à venir et se font selon une double approche :**

• **D'abord, une exclusion des titres « *worst in class* » qui se réfère à la pratique d'exclusion des entreprises les moins performantes dans leur secteur d'activité. L'objectif est de limiter l'achat des entreprises les moins performantes d'un point de vue ESG de chaque secteur.**

• **Ensuite, à cette approche s'ajoute l'exclusion « *worst in universe* » qui va au-delà de la comparaison au sein des secteurs et qui exclut les entreprises qui intègrent le moins les critères ESG sur l'ensemble de l'univers d'investissement.**

Dans le cas où le comité de validation approuve l'investissement, des clauses ESG permettant d'assurer le bon respect des politiques ainsi que des clauses favorisant la transparence et la transmission d'informations ESG sont intégrées lors de la contractualisation.

## Spécificités des investissements en direct

### Cas des fonds ouverts

Les projets d'investissement direct dans des fonds ouverts conduisent à analyser les pratiques de la société de gestion du fonds et la stratégie ESG affichée par le fonds au travers :

• d'objectifs globaux, climatiques, relatifs à la biodiversité ;

• de l'existence de filtres ESG ;

• de la politique de sélection des valeurs et de leur suivi ;

• la stratégie de gestion des controverses ;

• la qualité et la complétude du reporting ESG produit.

Cette analyse est établie sur la base :

- d'un questionnaire propriétaire envoyé aux sociétés de gestion et d'échanges intervenus avec celles-ci ;
- d'une grille d'analyse propriétaire élaborée à partir des informations collectées auprès des sociétés de gestion et des notations établies par les fournisseurs de données ESG (ISS, Carbone4Finance). Cette grille porte sur la prise en compte des critères ESG (notamment les Objectifs de Développement Durable).

Elle permet d'attribuer une note globale résultant de ;

- la note attribuée aux pratiques de la société de gestion ;
- la note attribuée aux ambitions ESG et moyens du fonds.

Cette note documente l'avis émis par les analystes ESG et intégré au dossier soumis au Comité de validation des investissements.



## Cas des financements d'entreprises

Pour les investissements directs dans des entreprises, les pratiques de l'entreprise sont analysées sous quatre axes :

- le respect des objectifs de développement durable,
- l'impact environnemental,
- la prise en compte de critères sociaux dans la gestion de l'entreprise,
- la qualité de la gouvernance.

Ces quatre axes sont évalués grâce à plusieurs indicateurs :

- impact environnemental : l'empreinte carbone, l'empreinte biodiversité, le niveau d'investissements et de R&D en faveur de la transition écologique ;
- enjeux sociaux : le taux de formation, de rotation du personnel (*turnover*), la sécurité, la présence de syndicats dans la gouvernance globale de l'entreprise ;
- qualité de la gouvernance : examen de l'indépendance du conseil d'administration et des comités, de la transparence des comptes, de la diversité de l'équipe de direction et des controverses existantes.

L'importance de chaque critère dépend de son secteur. La pondération est celle recommandée par l'organisme *Sustainability Accounting Standard Board (SASB)*.

## Information des assurés

BPCE Vie publie régulièrement plusieurs documents en lien avec les sujets ESG. Ces publications répondent à la fois à des exigences réglementaires et à une volonté de transparence. L'objectif est de communiquer publiquement les moyens mis en œuvre ainsi que les progrès réalisés pour atteindre les engagements fixés par BPCE Vie.

## Documents de communications aux assurés

BPCE Vie partage l'ensemble de ses travaux expliquant sa démarche d'investisseur responsable à ses assurés. On y retrouve des rapports répondant au décret de l'Article 29 Loi Energie Climat (rapports ESG) publiés par l'entité, le rapport RSE ainsi que la politique de rémunération.

## Documents liés à la souscription aux produits d'épargne

A ces informations s'ajoutent les informations précontractuelles des produits d'épargne et d'assurance vie. Conformément à la réglementation SFDR de mars 2021, le site PRIIPS centralise les documents méthodologiques et périodiques des supports d'investissement faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (produits classés SFDR Article 8).

## Adhésions à des initiatives de place et labels

### Initiatives de place

BPCE Vie s'est engagée au travers de sa holding BPCE Assurances dans plusieurs initiatives de place.

### UN-PRI

En 2016, BPCE Assurances a rejoint les PRI (*Principles for Responsible Investments*), une initiative lancée par les Nations Unies à destination des acteurs financiers. En tant que membre, BPCE Assurances confirme intégrer l'ESG dans tous ses processus d'investissement, partager les bonnes pratiques entre investisseurs et s'engage à être transparent dans sa démarche responsable.

### NZAOA

En 2022, BPCE Assurances a adhéré à la *Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)*. Créée fin 2019, cette alliance regroupe aujourd'hui 86 investisseurs institutionnels engagés, pesant plus de 11 000 Md\$ d'investissements à travers le monde. En rejoignant cette Alliance, les signataires s'engagent à décarboner leur portefeuille à horizon 2050 afin de contribuer à la limitation du réchauffement de la température à 1.5°C, conformément à l'accord de Paris.

L'adhésion à cette Alliance implique trois engagements majeurs :

### 1 MESURER

régulièrement l'alignement du portefeuille d'investissement avec l'Accord de Paris et publier les progrès accomplis à intervalles réguliers.

### 2 IDENTIFIER

les entreprises avec lesquelles il convient d'entamer un dialogue actionnarial afin d'accompagner leur transition.

### 3 SE FIXER DES OBJECTIFS

de financement de la transition.

BPCE Assurances et sa filiale BPCE Vie renforcent ainsi leur engagement climatique en inscrivant la décarbonation de leur portefeuille d'investissements à leur agenda et à contribuer à l'émergence de méthodologies claires pour aider, évaluer et accompagner les entreprises vers la transition zéro carbone. A cet effet, les équipes de BPCE Vie participent à deux groupes de travail, portant respectivement sur les enjeux soulevés par le calcul du scope 3 et sur la mise à jour du reporting annuel de l'Alliance.

## Stratégie de labellisation des UC

BPCE Vie mène une démarche active de sélection de supports labellisés pour ses unités de compte. La liste des labels retenus, qui font référence sur le marché, est la suivante :

### Les labels retenus



ISR



LuxFlag ESG



Towards Sustainability



Greenfin



Finansol

### Présentation des labels<sup>(3)</sup>

**Label ISR** (investissement socialement responsable) : Il permet d'identifier des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère de l'Economie et des Finances, ce label garantit aux investisseurs que le fonds labellisé a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.

**Label Greenfin** : Créé par le ministère de l'Environnement, il veut garantir la qualité « verte » des placements financiers, en raison de leurs pratiques transparentes et durables et est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique. Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles.

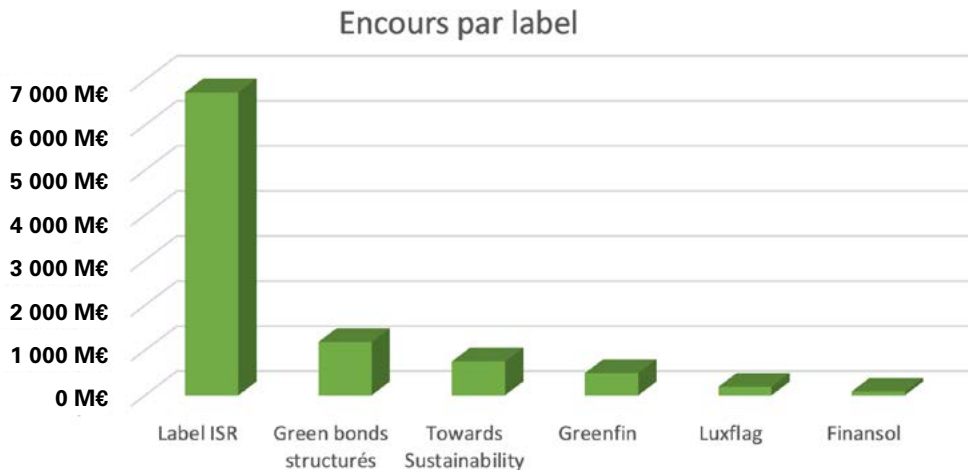
**Label Towards Sustainability** : Développé par FebelFin, le label combine trois exigences : la transparence, l'analyse ESG de l'intégralité des portefeuilles et des exclusions avec des seuils bas, non seulement sur le charbon mais aussi sur les énergies fossiles non conventionnelles. Ce label offre aux investisseurs la garantie d'investir dans des sociétés ayant une stratégie de durabilité clairement définie, et qui mènent une politique de durabilité transparente aux niveaux environnemental, de politique sociale et de bonne gouvernance.

**Label LuxFlag ESG** : Il est le premier label ISR (Investissement Socialement Responsable) privé au niveau européen. Il est attribué par une agence de labellisation internationale aux fonds qui suivent une approche responsable, c'est-à-dire qui intègrent les critères ESG dans leur gestion. Un audit externe qui vérifie la conformité des pratiques de l'entreprise avec les engagements énoncés doit être réalisé et les activités controversées (liées au secteur, du tabac, de l'armement, etc...) sont exclues. Le Label garantit aux investisseurs que le fonds investit 100% de ses actifs en intégrant des considérations ESG.

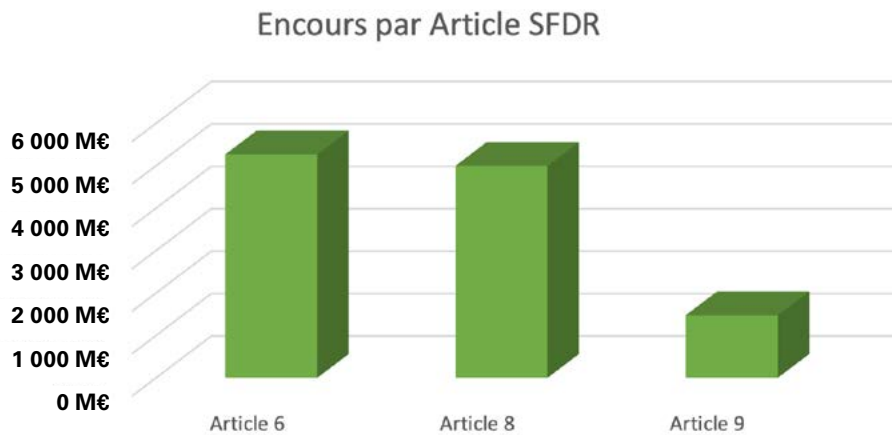
**Label Finansol** : Il a été créé en 1997 (par l'association Finansol) pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Il repose sur plusieurs critères, principalement de solidarité et de transparence & information. Il s'obtient auprès du Comité du label Finansol en suivant plusieurs étapes : adhésion à l'association, remise du dossier de candidature, examen du dossier, décision du Comité, et contrôle annuel du respect des critères.

(3) Plus d'information concernant les labels : [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/financedurable/glossaire-de-la-finance-durable#Label\\_ISR\\_Investissement\\_Socialement\\_Responsible](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/financedurable/glossaire-de-la-finance-durable#Label_ISR_Investissement_Socialement_Responsible)

De plus, BPCE Vie commercialise également sous format unités de compte des produits structurés en obligations vertes. Sur le périmètre BPCE Vie : Au 31 décembre 2022, sur le périmètre global des supports en unités de compte, la part des supports labellisés et obligations vertes de BPCE Vie s'élevait à 44% (soit 8,3 Mds€) sur des encours totaux de 18,7 Mds€.



Au 31 décembre 2022, sur le périmètre BPCE Vie, le taux d'UC classées SFDR 8 ou 9 – en encours était respectivement de 43% et 13%.



Sur le périmètre BPCE Vie – gestion libre : afin de poursuivre le développement d'une offre d'unités de compte responsable à destination de ses clients, BPCE Vie s'est fixé l'objectif d'atteindre 60% de fonds bénéficiant d'un label de finance durable parmi le nombre total de fonds proposés en gestion libre. A fin 2022, ce sont 59% des fonds proposés en gestion libre qui bénéficiaient d'un label de finance durable.

## **B** Moyens déployés par l'entité

L'investissement durable est un enjeu stratégique pour BPCE Vie, qui implique de nombreuses parties prenantes internes et externes.

### Moyens humains

Une équipe de quatre collaborateurs est dédiée à l'instruction des thématiques d'investissement ESG. Cette équipe est structurée autour d'un directeur RSE et de trois analystes ESG au sein de la direction RSE, elle-même directement rattachée au directeur général adjoint en charge du domaine Stratégie et Transformation du Modèle opérationnel.

Au-delà de ces ressources spécifiques, la thématique ESG est intégrée dans d'autres directions :

- **la direction des risques** analyse les risques de durabilité (détaillée dans la partie I.H) ;
- **la direction des affaires publiques** analyse les projets de normes réglementaires ;
- **la direction juridique** vérifie la conformité des productions réglementaires (Rapport article 29, rapports périodiques, rapports précontractuels, rapports méthodologiques SFDR) avec les exigences européennes et françaises ;
- **la direction juridique affaires et sociétés** intervient dans le processus d'investissement pour vérifier que les exigences ESG sont bien respectées contractuellement par les entreprises et les sociétés de gestion dans lesquelles BPCE Vie investit.

**Par ailleurs, la direction RSE travaille, en partenariat avec la direction des Ressources humaines, à la construction d'un programme ambitieux de formation des collaborateurs intervenant sur les sujets liés à la durabilité et, en particulier pour les collaborateurs intervenant sur les sujets liés aux investissements. Ce programme, constitué de plusieurs niveaux selon les métiers des collaborateurs, pourra aller jusqu'au financement de formations certifiantes (type CFA ESG) et permettra d'assurer à BPCE Vie des compétences aux meilleurs standards du marché sur les sujets ESG tout en développant l'employabilité des collaborateurs.**

### Moyens financiers et technologiques

La mise en œuvre de la stratégie d'investissement durable se matérialise également par l'augmentation des moyens alloués à l'acquisition et l'analyse de données ESG. En 2022, le budget ainsi alloué à l'acquisition et à l'analyse de données ESG s'est élevé à 136 000€. Cela exclut les frais engagés par les sociétés de gestion mandatées pour la gestion de nos portefeuilles ainsi que les frais de due diligence, qui comportent généralement une dimension ESG.

Ce budget a connu une hausse de 35% en 2023 pour atteindre un montant total de 184 000 € et permettre au pôle ESG de déployer et d'affiner ses analyses extra-financières, notamment sur l'aspect biodiversité.

Les données externes proviennent des entreprises suivantes :

- **Carbon4Finance**, pour une mesure de l'empreinte carbone du portefeuille ;
- **Mirova**, pour l'analyse ESG des valeurs en portefeuille ainsi que pour le calcul de l'alignement avec la trajectoire climat ;
- **ISS ESG**, pour l'identification, l'analyse et le calcul des indicateurs liés aux principales incidences négatives (PAI) des investissements sur les critères de durabilité (conformément aux nouvelles obligations SFDR), ainsi que le suivi des encours exposés aux énergies fossiles ;
- **S&P Global Trucost**, pour le calcul des encours éligibles et alignés sur la taxonomie européenne ;
- **Iceberg Data Lab**, pour le calcul de l'empreinte biodiversité du portefeuille.

### Prestations de conseil

En 2022, BPCE Vie a également fait appel à plusieurs prestataires de conseil pour l'accompagner dans sa mise en conformité réglementaire relative à :

- la production des rapports d'informations précontractuelles sur la durabilité du fonds en euros et des rapports méthodologiques et périodiques exigés par la réglementation SFDR ;
- l'analyse des risques climatique, physique et de transition et de biodiversité, à produire dans le cadre du rapport répondant aux obligations du décret d'application de l'Article 29 de la Loi relative à l'énergie et au climat.

## **Gouvernance**

L'investissement durable est un enjeu stratégique pour les équipes de BPCE Vie qui implique de nombreuses parties prenantes internes et externes. La gouvernance relative à cette thématique se décline à deux niveaux :

- définition et suivi de la stratégie ;
- déclinaison opérationnelle.

### **Définition et suivi de la stratégie**

La stratégie de BPCE Vie en matière de durabilité est élaborée par la direction RSE, créée en 2022 afin d'accélérer et approfondir les actions relatives aux enjeux de développement durable ; elle est soumise à la validation de la direction générale et à l'approbation du Conseil d'administration.

Dans ce cadre, un comité ESG trimestriel valide les axes stratégiques et les politiques ESG et s'assure du respect des engagements pris. Ce comité est commun aux entités contrôlées par BPCE Assurances ; il est composé de représentants de la direction générale et des directeurs responsables des principales fonctions en lien avec la thématique ESG (RSE, Offre, Risques, Finance et Investissements).

Au-delà de l'analyse et du suivi des politiques ESG et en alignement à la *Taskforce on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD<sup>(4)</sup>), le comité ESG traite notamment les thèmes suivants :

- l'identification des indicateurs ESG par classe d'actifs. Les indicateurs suivis à date sont : la notation ESG (Mirova), les investissements verts (flux et encours), les obligations durables *Green Bonds, Social Bonds, et Sustainable Bonds* (flux et encours), la trajectoire climat ;
- la mesure et le suivi de l'évolution des indicateurs ESG associés au contrôle de l'atteinte des engagements pris ;
- la gestion des risques en lien avec les notations ESG réalisées sur l'ensemble de nos portefeuilles de taux et actions ;
- la définition des orientations à suivre par classe d'actifs en lien avec la stratégie climat engagée.

Les comités ESG actent des cas de désinvestissements d'émetteurs qui ne répondent plus à la politique ESG mise en place (notamment les émetteurs ayant une activité dans l'un des secteurs exclus). Ils visent aussi à identifier de nouvelles thématiques et axes de développement sur ces enjeux.

### **Rôle du conseil d'administration**

Les sujets ESG sont présentés régulièrement au Conseil d'administration de BPCE Vie, dont l'ordre du jour intègre systématiquement un point sur les sujets RSE, dont ceux liés aux investissements.

Le règlement intérieur du Conseil, mis à jour le 29 septembre 2022, prévoit notamment les éléments suivants :

**Le Conseil d'administration approuve et revoit régulièrement les politiques et stratégies régissant :**

- **la prise en compte, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels BPCE Vie est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique, les risques sociaux et environnementaux, et**
- **la gestion, le suivi et la réduction des principales incidences négatives des décisions d'investissements de BPCE Vie sur les facteurs de durabilité.**

Il est à noter que ces présentations sont aussi l'occasion de faire état des enjeux, méthodologies, et pratiques relatifs à la thématique ESG dans une optique de développement continu des compétences des membres du Conseil sur ces sujets. Afin de renforcer ce point, ces derniers ont été identifiés comme une population spécifique devant être intégrée dans le programme de formation évoqué plus haut.

(4) La TCFD est un groupe de travail créé par le Conseil de stabilité Financière afin d'élaborer un cadre pour la divulgation par les entreprises d'informations concernant les risques financiers liés au changement climatique des activités économiques financières.

## Déclinaison opérationnelle

Les orientations stratégiques sont déclinées par plusieurs acteurs internes ou externes à BPCE Vie.

### Direction RSE

La direction RSE porte plusieurs missions dans la déclinaison de la stratégie :

- définition des métriques en lien avec les thématiques Climat et Biodiversité ;
- mise en place des politiques sectorielles et des listes d'exclusion ;
- analyse ESG des investissements.

### Direction des investissements

La direction des investissements est, par essence, au cœur du dispositif d'intégration des critères ESG dans le déploiement des investissements sur les marchés financiers :

- elle assure en direct le déploiement sur certaines classes d'actifs en s'assurant du respect du cadre ESG ;
- elle coordonne l'action des gestionnaires d'actifs externes.

### Direction des risques

La direction des risques assure le suivi des risques de durabilité liés aux investissements. Elle participe à l'ensemble des comités cités précédemment (comité ESG, comité de validation des investissements, etc.). Les risques de durabilité font également l'objet d'un suivi et d'une présentation en Comité des Risques.

### Gestionnaires d'actifs externes

Certaines classes d'actifs font l'objet d'une délégation de gestion à des sociétés de gestion d'actifs externes. Ces dernières investissent sur le périmètre de leur mandat en intégrant les exigences ESG de BPCE Vie.

Un compte-rendu sur la durabilité est intégré dans les supports du Comité Financier de BPCE Vie qui se tient à fréquence mensuelle avec Ostrum AM, principal gestionnaire d'actifs de BPCE Vie.

### Comité de validation des investissements

Un comité de validation des investissements entérine les propositions d'investissements sur les classes d'actifs gérées en direct.

Il est composé des principales directions en lien avec le sujet :

- direction générale ;
- direction des investissements ;
- direction RSE ;
- direction des risques ;
- direction juridique ;
- direction finance.

Les aspects ESG y sont systématiquement abordés.

## Politique de rémunération

Depuis mars 2021, les acteurs des marchés financiers doivent publier, conformément à l'article 5 du règlement SFDR et de l'article 29 de la loi énergie-climat, des informations sur la manière dont les politiques de rémunération sont adaptées à l'intégration des risques de durabilité. Dans ce cadre, BPCE Assurances et ses filiales ont mis en place un alignement des rémunérations des collaboratrices et collaborateurs avec les enjeux de durabilité, de la manière suivante :

***En cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, c'est-à-dire de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative ou durable sur l'activité, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée.***

***Les attributions individuelles de rémunération variable sont fonction de l'atteinte des objectifs individuels quantitatifs et qualitatifs définis annuellement. L'attribution d'une rémunération variable est conditionnée au respect des règles de bonne conduite, des règles de contrôle interne ou des procédures de gestion des différents risques, y compris les risques en matière de durabilité et à l'absence de comportements susceptibles d'exposer BPCE Assurances et ses filiales à un risque anormal et significatif par les collaborateurs.***

## **D** Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et sa mise en œuvre

### **Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement**

La politique de vote s'applique sur le fonds dédié « actions » qui représentait 2% des encours totaux de BPCE Vie au 31 décembre 2022. Pour rappel, la poche action représente 7% du portefeuille de BPCE Vie et le fonds dédié représente 35% de cette poche.

### **Présentation de la politique de vote**

BPCE Vie ne détenant pas d'actions en direct, c'est la politique de vote définie par Ostrum AM qui donne le cadre de l'exercice du droit de vote en assemblées générales. Cette politique s'articule autour de deux activités distinctes : l'analyse des résolutions et l'exercice du vote. L'analyse et la prise de décision suivent des critères et des seuils précis en relation avec les grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (répartition de la valeur, transparence de l'information, équilibre des pouvoirs, structure financière, amendements des statuts, etc.<sup>(5)</sup>). Ces critères sont révisés annuellement afin de tenir compte des pratiques de gouvernance d'entreprise en vigueur et des évolutions réglementaires qui ont pu intervenir tout au long de l'année.

### **Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie**

En 2022, sur les 81 actions menées auprès des émetteurs, c'est le thème de la participation à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique qui a été le plus représenté (35 fois). Le thème de l'équilibre des pouvoirs et des rémunérations a été abordé à douze reprises dans les discussions avec les entreprises.

Ces actions se sont portées sur 62% des émetteurs (représentant 72% des encours) du fonds dédié « actions ». Cette stratégie d'engagement a été menée sur les trois piliers E, S et G avec une prédominance des demandes portant sur les enjeux environnementaux (58% des engagements).

Un exemple des résultats de cette politique est l'engagement d'un acteur de la transformation agroalimentaire à réduire son utilisation de plastique. Cet acteur s'est aussi engagé à augmenter l'utilisation de plastiques issus de matières plastiques recyclées dans ses emballages à au moins 25% d'ici 2025, contre 11% actuellement.

### **Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

En 2022, le droit de vote a été exercé par Ostrum AM au nom de BPCE Vie sur des résolutions portant sur les enjeux ESG, lors des Assemblées générales (AG) de l'ensemble des 44 émetteurs en portefeuille. Sur les 917 résolutions portées aux votes ; 83% ont été approuvées (762), 17% désapprouvées (soit 152) et 3 ont fait l'objet d'abstentions. Au-delà des résolutions des actionnaires, la source la plus importante des oppositions exprimées en AG sont liées à la répartition de la valeur au sein des entreprises.

De plus, sur les trois "Say on climate"<sup>(6)</sup> qui ont été votés en 2022 (Iberdrola, EDP et Total Energies) deux ont été validés et un rejeté.

(5) Politique de vote détaillée d'Ostrum : <https://www.ostrum.com/fr/publications-reglementaires#politique-de-vote-et-droits-de-vote>

(6) Le « Say On Climate » est une résolution soumise au vote de ses actionnaires par une entreprise lors de son assemblée générale (AG).

Elle peut porter sur la stratégie climat de l'entreprise et/ou sur sa mise en œuvre. À ce jour, le vote sur les résolutions climatiques Say On Climate a un caractère purement consultatif.





2

# STRATÉGIE

climat et biodiversité

## E Taxonomie européenne et combustibles fossiles

### Part des encours éligibles à la taxonomie européenne des activités durables sur le plan environnemental

BPCE Vie a calculé la part de son portefeuille d'investissements éligible à la taxonomie européenne des activités durables sur le plan environnemental sur la base d'un ratio volontaire, soit sur la base de données estimées (par opposition à un ratio « réglementaire » demandée par la réglementation européenne, qui doit se baser sur les données publiées par les entreprises soumises à la taxonomie européenne).

Pour calculer ce ratio volontaire, BPCE Vie travaille avec le fournisseur de données S&P Global Trucost.

Le ratio d'éligibilité porte sur les deux premiers objectifs environnementaux de la taxonomie : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille de BPCE Vie est éligible à hauteur de 11.9% aux secteurs identifiés par la taxonomie européenne des activités durables sur le plan environnemental. Ce ratio couvre tout le périmètre du portefeuille d'investissements (y compris les investissements dans les entités souveraines et assimilés), hors UC. En excluant les investissements dans les entités souveraines et assimilées (hors périmètre d'application de la réglementation taxonomie), le ratio d'éligibilité atteint 15.1%.

### Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

#### Politiques existantes

En préambule, il faut rappeler que BPCE Vie applique des politiques d'exclusion sectorielles sur le charbon et sur le pétrole et le gaz non conventionnels.

#### Charbon

BPCE Vie s'est engagée à sortir en totalité du charbon d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde sur l'ensemble des mandats de gestion et fonds dédiés.

A l'heure actuelle, les critères d'exclusion à l'achat et de désinvestissements liés au charbon thermique sont :

- **chiffre d'affaires provenant du charbon thermique limité à 25% maximum : à partir du 31/12/2021, le charbon ne doit pas représenter plus de 25% du chiffre d'affaires d'une entreprise ;**
- **developer (promoteur) : l'entreprise ne présente pas de développement de nouvelles capacités liées à la génération de charbon thermique (> 300 MW de puissance) ;**
- **plan de transition : l'entreprise doit fournir un plan de transition énergétique aligné sur le calendrier de sortie (2030/2040) avec des objectifs quantifiés de réduction (mix énergétique) ;**
- **en cas d'absence de plan de convergence clairement établi, et aligné sur le calendrier de BPCE Vie, les critères suivants d'exclusion complémentaires s'appliquent :**
  - **chiffre d'affaires provenant du charbon thermique limité à 10% maximum,**
  - **charbon produit annuellement maximum : 10 Mt,**
  - **capacité électrique maximum générée à partir du charbon : 5 GW.**

#### Pétrole et gaz non-conventionnels

BPCE Vie dispose des politiques sectorielles suivantes :

- exclusion des actifs sous mandats de gestion et des fonds dédiés, sous conditions, des émetteurs impliqués dans l'exploitation de sables bitumineux et dont le chiffre d'affaires liés aux sables bitumineux **dépasse le seuil de 25%** ;
- exclusion des actifs sous mandats de gestion et des fonds dédiés, sous conditions, des émetteurs impliqués dans l'exploitation de pétrole extra-lourd et dont le chiffre d'affaires lié au pétrole extra-lourd **dépasse le seuil de 25%**.

Cette politique a été renforcée en 2023 avec l'élargissement du périmètre couvert et l'abaissement des seuils d'exclusion.

### Exposition aux combustibles fossiles

Conformément aux dispositions réglementaires, BPCE Vie publie ses expositions totales aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, sans pondération par la part du chiffre d'affaires réalisé dans ces activités, ou sans exclure les financements dédiés à la transition (obligations vertes).

Les expositions portent sur les investissements détenus en direct du portefeuille d'investissement, hors portefeuille Unités de Compte.

Pour calculer ces expositions, BPCE Vie a utilisé les données issues des recherches de l'ONG *Urgewald*, et disponibles dans les listes « *Global Coal Exit List* », et « *Global Oil & Gas Exit List* », publiées en 2022.

Les expositions ont été calculées au 31 décembre 2022.

### BPCE Vie – Expositions aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

31 déc. 2022	Part des encours totaux hors UC	Montants
Expositions pétrole et gaz	1.5%	726 M€
Expositions charbon	0.4%	186 M€
<b>Total*</b>	<b>1.8%</b>	<b>882 M€</b>

*\*Le total des expositions fossiles n'est pas la somme des expositions pétrole et gaz et des expositions charbon (il est moins important) car certaines sociétés sont actives à la fois dans le pétrole, le gaz et le charbon.*

Par ailleurs, BPCE Vie a choisi de publier deux tableaux :

- l'un relatif aux expositions aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, pondérées par la part du chiffre d'affaires de ces sociétés provenant des activités fossiles. En effet, certaines sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles sont en transition et ne réalisent pas l'intégralité de leur activité dans les combustibles fossiles ;
- l'autre relatif aux expositions aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, pondérées par la part du chiffre d'affaires de ces sociétés provenant des activités fossiles, hors financement fléchés vers des projets de transition énergétique (obligations vertes). Calculée de cette manière, plus précise et plus représentative, la part des expositions de BPCE Vie aux énergies fossiles se réduit à 0,5%.

### BPCE Vie – Expositions pondérées aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

31 déc. 2022	Part des encours totaux hors UC	Montants
Expositions pétroles et gaz pondérées	0.6%	302 M€
Expositions charbon pondérées	0.0%	10 M€
<b>Total</b>	<b>0.6%</b>	<b>312 M€</b>

### BPCE Vie – Expositions pondérées aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles hors obligations vertes

31 déc. 2022	Part des encours totaux hors UC	Montants totaux
Expositions pétroles et gaz pondérées hors obligations vertes	0.5%	232 M€
Expositions charbon pondérées hors obligations vertes	0.0%	4 M€
<b>Total</b>	<b>0.5%</b>	<b>236 M€</b>

Ce dernier tableau permet de refléter plus fidèlement les expositions de BPCE Vie au secteur des combustibles fossiles, qui s'élève à 0.5% de ses encours. En effet, les activités des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles sont souvent « multi-énergies » et participent aussi au financement de la transition énergétique (via des financements fléchés type obligations vertes).

## F Stratégie d'alignement avec l'accord de Paris

### Objectif carbone horizon 2030

BPCE Assurances s'est engagée à aligner son portefeuille d'actifs sur une trajectoire de température de 2°C à fin 2024. A fin 2022, le portefeuille d'actifs de BPCE Assurances était aligné à une température entre 2°C et 2.5°C selon la méthodologie Carbon4 retraitée par Mirova. Au-delà de cet engagement, BPCE Assurances a rejoint la *Net Zero Asset Owner Alliance* en juin 2022 et vise à atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'ici 2050.

Dans le cadre de cette adhésion, BPCE Assurances a fixé en 2023 de premiers objectifs de décarbonation à horizon 2025 et 2030, dans la continuité de son engagement et de sa stratégie d'alignement en température cohérente avec les accords de Paris. BPCE Vie, en tant que filiale de BPCE Assurances, s'inscrit pleinement dans cette trajectoire et contribue activement à l'atteinte de ces objectifs.

### Méthodologie interne

Les équipes de BPCE Vie collaborent avec la recherche de Mirova, filiale de Natixis Investment Managers spécialisée dans l'investissement responsable, pour mesurer la performance extra-financière des émetteurs.

L'un des éléments de mesure est le calcul de l'alignement de la température des portefeuilles de BPCE Vie à partir d'une méthodologie développée par le fournisseur de données Carbon4Finance et les équipes de recherche de Mirova.

Ainsi, des retraitements sont appliqués à la méthodologie *Carbon Impact Analytics* (CIA) de Carbon4Finance<sup>(7)</sup>.

L'alignement de température est calculé à partir de deux scénarios d'augmentation de température d'ici à 2100 (à 1.5°C et 5°C selon le dernier rapport du GIEC). Le calcul des notes CIA des entreprises du portefeuille est pondéré par les encours afin d'obtenir l'alignement à ces scénarios. La note est dérivée d'une analyse prenant en compte un large panel d'indicateurs (les empreintes carbone, les émissions évitées, la stratégie climatique, etc.).

Elle intègre les projections de l'Agence Internationale de l'Energie, et adopte une vision globale du cycle de vie de l'empreinte carbone pour prendre en compte les émissions liées aux produits et services des entreprises et évaluer leur contribution à la transition énergétique.

Ainsi, sont mesurées les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes (Scope 1 et 2) et indirectes (Scope 3) et les émissions économisées (en se basant à la fois sur les émissions reportées par les entreprises et sur des estimations sectorielles).

### Approche générale

La principale évolution apportée par les équipes de recherche de Mirova à la méthodologie Carbon4Finance a lieu dans le calcul de la température, qui n'est plus calculée uniquement sur la base des émissions induites et évitées, mais en y ajoutant une analyse qualitative de la stratégie de l'entreprise en matière de décarbonation. Cette nouvelle approche entraîne trois modifications :

- **le calibrage de la formule** ne se fait plus sur deux benchmarks de zones géographiques différentes (européen et mondial). En effet, le point de référence à 2°C n'est plus un benchmark européen mais devient un point de référence basé sur un indice mondial ;
- **une correction de l'échelle de notation** sur les actifs souverains afin de réduire l'amplitude des notations finales, ainsi que sur les actifs d'entreprises pour des secteurs à faible enjeu carbone (communication, boissons, etc.) ;
- **l'affichage finale de la température** qui sera donné par intervalle afin de refléter l'incertitude liée aux nombreuses hypothèses sous-jacentes.

### Niveau de couverture

Au 31 décembre 2022, 63% du portefeuille de BPCE Vie était couvert par une analyse «température».

(7) La méthode est disponible sur le site internet de l'entreprise Carbon4Finance, à l'adresse suivante : [https://strapipreprod.s3.eu-west-3.amazonaws.com/C4\\_F\\_Carbon\\_Impact\\_Analytics\\_short.pdf](https://strapipreprod.s3.eu-west-3.amazonaws.com/C4_F_Carbon_Impact_Analytics_short.pdf)

## Rôle et usage dans la stratégie d'investissement

L'alignement sur une trajectoire 2°C à horizon 2024 constitue un engagement phare du plan stratégique de BPCE Assurances et structure la stratégie de BPCE Vie, qui a mis en place d'un plan d'action pour aligner son portefeuille d'actifs avec cette trajectoire.

Le plan d'action porte sur la gestion des nouveaux investissements. BPCE Vie utilise deux leviers pour décarboner le portefeuille : l'augmentation des investissements dans des entreprises qui émettent peu de gaz à effet de serre et la diminution des investissements dans des entreprises fortement émissives.

Afin d'augmenter les investissements dans des entreprises vertueuses sur le plan carbone, BPCE Vie a fixé un seuil minimal d'investissement dans des actifs verts d'au moins 15% du total des nouveaux investissements. En 2022, 19,4% des flux ont été dédiés aux investissements verts (soit 1,4 mds€). Les actifs verts éligibles sont les obligations durables (*Green Bonds*<sup>(8)</sup>), les fonds labellisés Greenfin<sup>(9)</sup> et les fonds à stratégie climat/environnement tels que définis par la stratégie d'investissement ESG.

De plus, pour limiter les investissements dans des actifs carbonés, BPCE Vie a mis en place des politiques sectorielles pour le secteur du charbon, des sables bitumineux et des pétroles extra-lourds (cf. partie I.E). Les actifs notés « Négatifs » par Mirova sont aussi exclus à l'achat depuis 2018 et la notation ESG de Mirova évalue l'exposition des entreprises aux énergies fossiles non conventionnelles, au pétrole/charbon et aux « *utilities* » dont le mix énergétique est trop carboné.

Pour les investissements directs, soumis à l'approbation du comité de validation des investissements, l'équipe ESG peut émettre un avis défavorable quand la température associée à l'entreprise ou au fonds est trop élevée.

L'objectif pris par BPCE Assurances de s'aligner sur une trajectoire 2°C d'ici 2024 est donc accompagné d'outils et actions concrètes qui permettent la décarbonation effective du portefeuille de BPCE Vie.

## Actions de suivi des résultats et changements

L'alignement du portefeuille est régulièrement suivi par 3 instances : le comité ESG, le comité des investissements et le comité de direction générale.

Du fait de sa relative inertie, la température n'est présentée qu'à titre indicatif lors du comité trimestriel des investissements (dédié au pilotage financier du portefeuille) et lors du comité trimestriel de direction générale des assurances (dédié au pilotage macro de l'activité de BPCE Assurances).

Le Groupe BPCE examine également la température du portefeuille d'actifs de BPCE Vie dans le cadre de son suivi de la progression des indicateurs liés aux objectifs inscrits dans le plan stratégique.

## Calendrier et évolutions

BPCE Vie est engagée dans un processus itératif de déploiement et d'amélioration de sa stratégie climatique en s'engageant notamment à fixer des cibles de décarbonation en ligne avec les recommandations de la *Net Zero Asset Owner Alliance* et en renforçant progressivement ses exigences sur les axes ESG. Comme évoqué plus haut, BPCE Assurances, et à travers elle BPCE Vie, publiera en juin 2023 son objectif de réduction de l'empreinte carbone de son portefeuille actions et dettes (d'entreprises et d'établissements financiers).

BPCE Vie travaille aussi à renforcer sa politique pétrole et gaz. Cette réflexion est menée en partenariat avec ses gestionnaires d'actifs, notamment Ostrum AM. La nouvelle politique d'exclusion s'appliquera sur l'ensemble des mandats et des fonds dédiés (63% du portefeuille) d'ici 2023.

*(8) Un Green Bond (ou obligation verte) est un emprunt obligataire émis pour financer des projets contribuant à la transition écologique. Comme il n'existe pas encore de cadre normatif contraignant, BPCE Vie a mis en place un filtre de sélection sur ses achats d'obligations vertes pour assurer la qualité des projets financés. Ainsi, ne sont comptabilisées que les obligations vertes qui respectent les meilleurs standards de marché, soit les titres alignés au Green Bonds Principles et au Climate Bond Standards. Cette vérification est effectuée par les équipes d'analyse ESG d'Ostrum et de Mirova AM, deux sociétés de gestion avec lesquelles BPCE Vie travaille.*

*(9) Le label Greenfin est défini par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. L'obtention du label est conditionnée à l'obtention d'une certification par un organisme habilité. Le label est applicable pour les fonds qui financent l'énergie, les bâtiments, la gestion des déchets et le contrôle de la pollution, l'industrie, le transport propre, les technologies de l'information et de la communication, l'agriculture et les forêts, l'adaptation au changement climatique. Il exclut l'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles et le nucléaire.*

## Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Les enjeux environnementaux auxquels BPCE Vie est exposée dépassent largement le cadre climatique. L'érosion de la biodiversité est une préoccupation croissante à la suite des alertes lancées par la communauté scientifique internationale et constitue un axe majeur d'engagement de la finance durable.

Consciente de ces enjeux et du rôle essentiel de la biodiversité pour maintenir l'équilibre et la résilience des écosystèmes, BPCE Vie s'engage à intégrer les enjeux liés à la préservation des écosystèmes naturels et à sensibiliser ses parties prenantes sur leurs impacts directs et indirects.

### Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992

A ce stade, BPCE Vie n'a pas encore formalisé de stratégie relative au respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992, pour trois raisons : (I) la publication récente du cadre établi par l'Accord de Kunming-Montréal adopté en décembre 2022, (II) le manque de maturité des méthodologies proposant des actions d'alignement sur les trajectoires de respect de la biodiversité et, (III) l'absence de données relatives à la biodiversité publiées par les entreprises en portefeuille.

Le nouveau cadre de Kunming-Montréal<sup>(10)</sup>, qui s'appuie sur les publications scientifiques de l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*) et sur le précédent plan stratégique pour la biodiversité de 2011-2020, définit 23 cibles concrètes à horizon 2030 afin d'enrayer le déclin de la biodiversité. Parmi celles-ci, certaines s'adressent plus particulièrement aux entreprises et acteurs financiers, notamment :



#### LA CIBLE 8,

qui demande de « réduire au minimum l'impact du changement et de l'acidification des océans sur la biodiversité et accroître sa résilience par des mesures d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, notamment par des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques »



#### LA CIBLE 15,

qui vise à encourager les entreprises et institutions financières à « contrôler, évaluer et divulguer régulièrement et de manière transparente leurs risques, leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité » ainsi que « tout au long de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur et de leurs portefeuilles [...] afin de réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité, d'augmenter les impacts positifs [...] et de promouvoir des actions visant à garantir des modes de production durables. »



#### LA CIBLE 19,

qui cherche à « augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières provenant de toutes les sources » avec pour objectif de mobiliser d'ici à 2030 au moins 200 milliards de dollars (US) par an, notamment en « encourageant le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment par le biais de fonds d'impact et d'autres instruments »

Afin de poursuivre son appropriation et de développer son implication sur ces enjeux, BPCE Vie participera en 2023 aux groupes de travail organisés par l'Institut de la Finance durable, pour comprendre et diffuser les priorités sectorielles sur les enjeux de biodiversité des entreprises dans lesquelles elle investit. De plus, BPCE Vie étudie la pertinence de rejoindre une alliance encourageant les acteurs de la finance à définir des objectifs de préservation de la biodiversité.

(10) Convention sur la diversité biologique, Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal

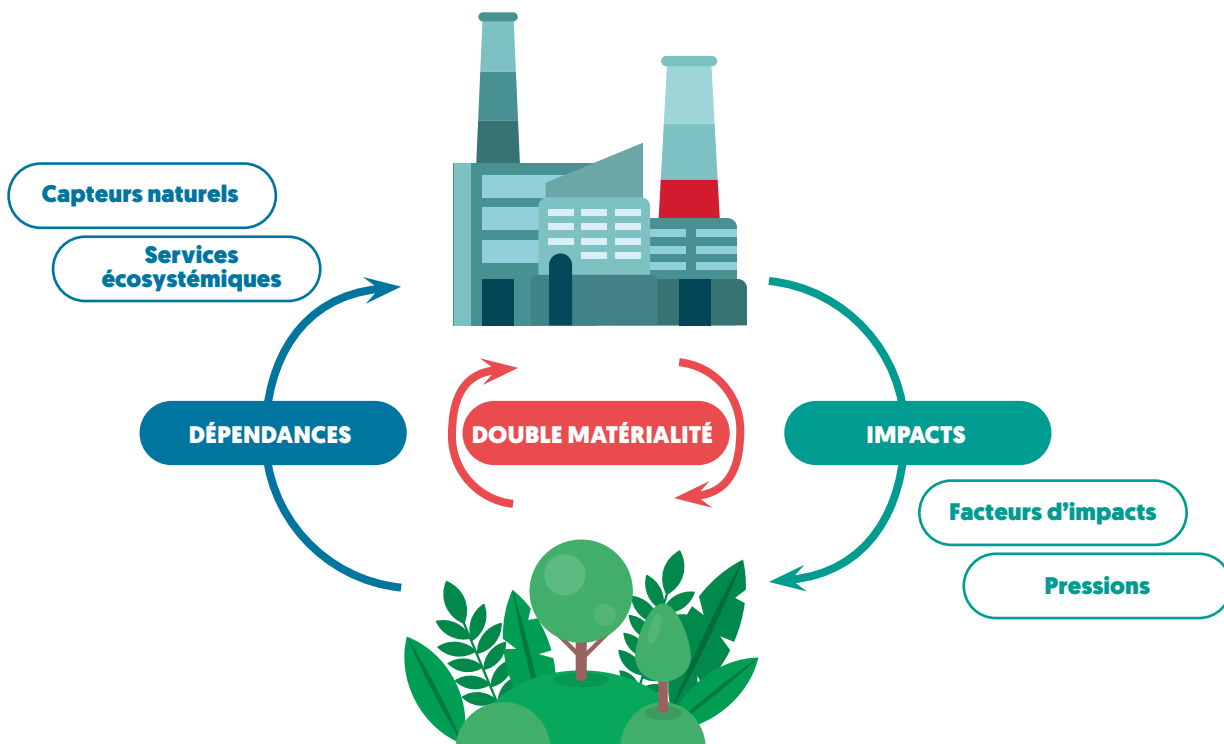
Pour combler le manque de méthodologies disponibles et partagées sur lesquelles s'appuyer pour définir une stratégie d'alignement biodiversité pertinente, BPCE Vie étudie actuellement les recommandations méthodologiques en cours d'élaboration par le réseau SBTN (*Science Based Targets for Nature*), qui rassemble plusieurs dizaines d'organisations non gouvernementales et d'associations professionnelles, et par l'organisme TNFD (*Task Force on Nature-related Financial Disclosures*), composés de représentants financiers et de l'industrie représentant plus de 20 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Un premier jet de recommandations devrait être publié par la TNFD en septembre 2023, ce qui permettrait à BPCE Vie de disposer d'une base utile pour réfléchir à une stratégie répondant aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

Face au manque de données qui lui permettraient d'évaluer la dépendance et les impacts des entreprises présentes dans le portefeuille d'investissement sur la biodiversité, BPCE Vie dialogue avec les fournisseurs de données utiles à cette évaluation. De plus, BPCE Vie teste des outils et bases de données en libre accès, tels que « *Biodiversity Risk Filter* » et « *Water Risk Filter* » proposés par l'ONG WWF.

A terme, l'intention est d'intégrer pleinement la biodiversité dans l'analyse des nouveaux investissements, dans le but d'éviter de détruire la biodiversité (via des exclusions sectorielles), de réduire l'empreinte biodiversité (via des objectifs chiffrés de réduction) et de régénérer la biodiversité (via l'investissement dans des fonds thématiques « biodiversité »).

### Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

BPCE Vie a mené une analyse biodiversité de son portefeuille via une approche sectorielle, pour évaluer les dépendances du portefeuille à la biodiversité et ses impacts sur la biodiversité. Cette analyse a été réalisée grâce aux données de la base ENCORE<sup>(11)</sup>, accessible en libre-service et qui identifie 86 « processus de production » (tels que les services aéroportuaires, la fabrication du verre, la production de bijoux ou la construction d'infrastructures), leur dépendance aux services écosystémiques et les pressions qu'il exercent sur la biodiversité.

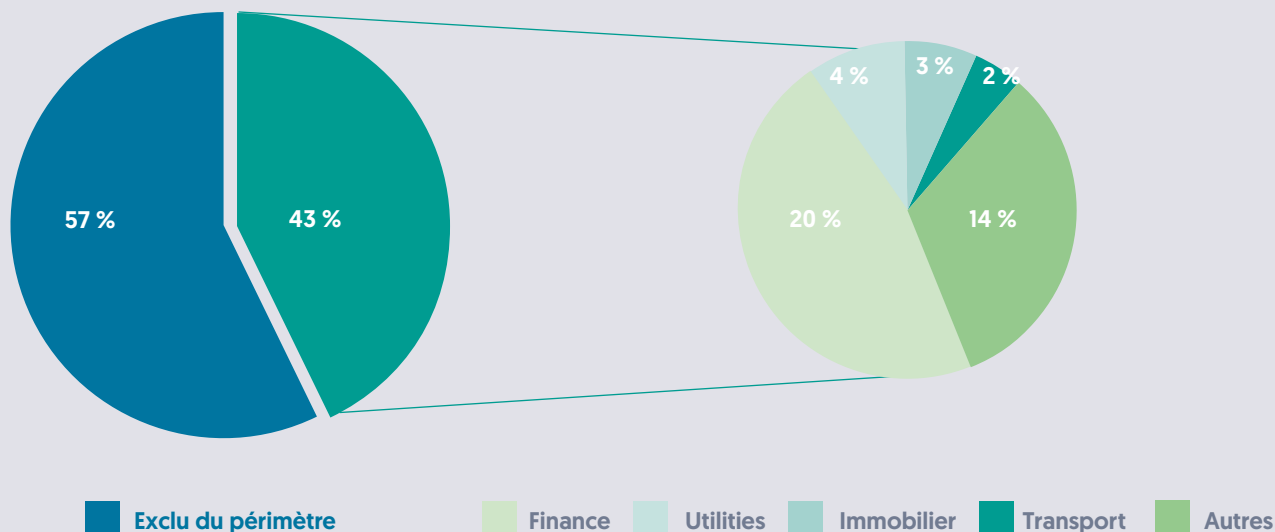


Toutefois, ENCORE ne couvre pas les secteurs de la distribution du matériel de santé, des équipements de la santé, de la gestion de données, des semi-conducteurs, des services spécialisés aux consommateurs et des infrastructures de loisir.

(11) Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure. [ENCORE](#)

Cette analyse a porté sur 43% des actifs évalués en valeur de marché, correspondant aux actifs couverts par la base ENCORE (obligations d'entreprises, financières et souveraines cotées, dette privée d'entreprises non cotées) à l'exclusion des actifs détenus via des fonds (immobilier, infrastructure, private equity).

### Actifs analysés au sein de BPCE Vie



Détail des secteurs compris dans « Autres » :

Secteur BPCE	% du total au sein de BPCE Vie
Services de télécommunication	1,74%
Fabrication alimentaire et boissons	1,39%
Industrie	1,36%
Construction	1,29%
Santé - Biotechnologies	1,10%
Chimie	1,08%
Automobiles & composants auto	0,95%
Santé - Technologie et Services	0,90%
Commerce de détail alimentaire et boissons	0,81%
Energie (transport et distribution)	0,61%
Services aux professionnels	0,57%
Technologies de l'information	0,51%
Consommation discrétionnaire	0,48%
Santé - Autres	0,46%
Média & Divertissement	0,32%
Textiles	0,28%
Papiers & Bois & Emballages	0,15%
Métaux & Minerais	0,08%
Energie (exploration et production)	0,05%



Ces actifs ont été regroupés par secteurs, à l'aide de la nomenclature GICS<sup>(12)</sup> qui met en avant 11 secteurs (premier niveau) détaillés en 138 sous-industries (quatrième niveau). Chaque sous-industrie est associée à un ou plusieurs processus de production dont elle dépend. Par exemple, le secteur « produits de consommation de base » est décomposé en 11 sous-industries dont celle des « produits agricoles ». La sous-industrie « produits agricoles » est décomposée en neuf processus de production dont « cultures arables irriguées à grande échelle » et « élevage à petite échelle (bovins et produits laitiers) ».

## L'analyse de la dépendance permet de déterminer les risques liés à la biodiversité inhérents au portefeuille

L'analyse de la dépendance revient à quantifier le nombre et l'intensité de la dépendance d'une activité aux services écosystémiques (i.e. fournis par les écosystèmes), qui sont essentiels à la plupart des activités économiques. Ils sont aujourd'hui gratuits et sous-tendent les activités économiques, par le biais de 5 fonctions :

- l'apport de ressources physiques (ex : bois pour les meubles) ;
- le soutien à une activité (ex : la fertilité des sols comme facteur de récoltes abondantes) ;
- l'atténuation des pollutions directes (ex : absorption du carbone par les forêts et les océans) ;
- la régulation de la biodiversité (les abeilles pollinisent les cultures) ;
- la fourniture de services culturels (l'inspiration esthétique), qui ne sont pas mesurés par ENCORE.

Au total, ENCORE identifie 21 services écosystémiques, comme la bioremédiation (action de dépollution par les organismes vivants), la régulation du climat ou la présence des eaux souterraines. Une description détaillée de ces services est disponible en annexe.

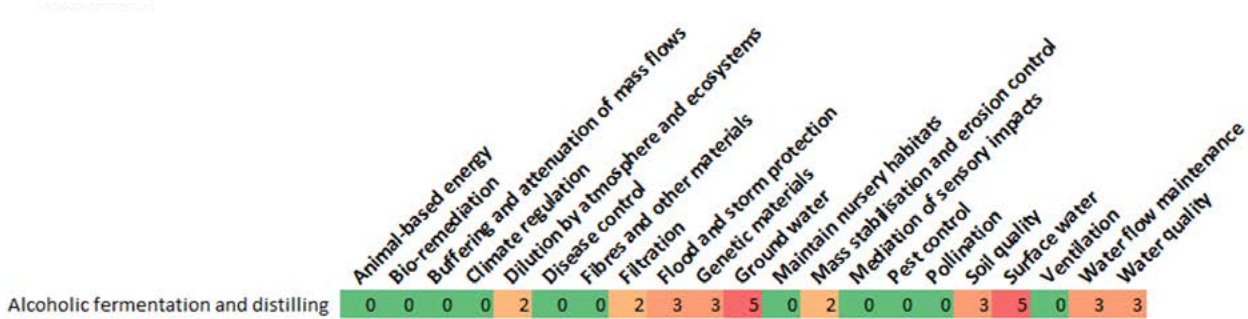
L'analyse de la dépendance est structurée en 3 temps. Prenons l'exemple du secteur « Fabrication alimentaire et boissons », composé de 5 sous industries, reposant elles-mêmes sur divers processus de production.

	Sous-secteur	Processus de production	
Secteur BPCE Fabrication alimentaire et boissons	Brasseurs	Fermentation alcoolique et distillation	
	Distillateurs et viticulteurs	Fermentation alcoolique et distillation	
	Boissons non alcoolisées	Production d'aliments et de boissons transformés	
	Aliments et viandes emballés	Production d'aliments et de boissons transformés	
	Produits agricoles	Poisson sauvage d'eau salée	
		Poisson sauvage d'eau douce	
		Bétail à grande échelle (viande bovine et produits laitiers)	
		Aquaculture	
		Cultures arables de grande échelle irriguées par les eaux de pluie	
		Bétail à petite échelle (viande bovine et produits laitiers)	
		Cultures arables de grande échelle irriguées par l'homme	
		Cultures arables de petite échelle irriguées par les eaux de pluie	
		Cultures arables de petite échelle irriguées par l'homme	

(12) Global Industry Classification Standard

1) ENCORE assigne à chaque processus de production une note de dépendance aux services écosystémiques, allant de 1 (peu dépendant) à 5 (très fortement dépendant).

Par exemple, le processus de production « Fermentation alcoolique et distillation » est noté de cette manière.



BPCE Vie assigne un ratio de dépendance, résultat de la division du niveau de dépendance d'un processus de production par le niveau maximal de dépendance (soit 5). Sachant que le processus « Fermentation alcoolique et distillation » dépend de 10 services, son score est établi comme suit :

$$\text{Score de dépendance} = \frac{(2+2+3+3+5+2+3+5+3+3)}{10 \times 5} = 62\%$$

2) Dans un second temps, BPCE Vie calcule le score de dépendance d'un sous-secteur. Ce score est obtenu en faisant la moyenne des scores de dépendance de chaque processus de production constituant le sous-secteur.

Sous-secteur	Score de dépendance (%)
Poisson sauvage d'eau salée	54%
Poisson sauvage d'eau douce	65%
Bétail à grande échelle (viande bovine et produits laitiers)	56%
Aquaculture	60%
Cultures arables de grande échelle irriguées par les eaux de pluie	67%
Bétail à petite échelle (viande bovine et produits laitiers)	64%
Cultures arables de grande échelle irriguées par l'homme	73%
Cultures arables de petite échelle irriguées par les eaux de pluie	78%
Cultures arables de petite échelle irriguées par l'homme	85%

3) Enfin, BPCE Vie calcule un score de dépendance par secteur. Ce score est obtenu par une moyenne pondérée des encours par sous-secteur. Le score d'impact et de dépendance reflète donc l'impact sur la biodiversité des investissements dans un secteur.

### L'analyse des impacts permet de déterminer l'empreinte du portefeuille sur la biodiversité

L'analyse des impacts du portefeuille d'investissement revient à quantifier le nombre et l'intensité des impacts d'une sous-industrie. Il existe 11 facteurs d'impact, tels que la pollution des sols et de l'atmosphère, ou la pollution sonore et la pollution lumineuse. Ils peuvent être regroupés en 5 pressions, tels que définis par l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*) : le changement d'usage des terres et de la mer (l'artificialisation des sols par exemple), la surexploitation de certains organismes, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques et envahissantes..

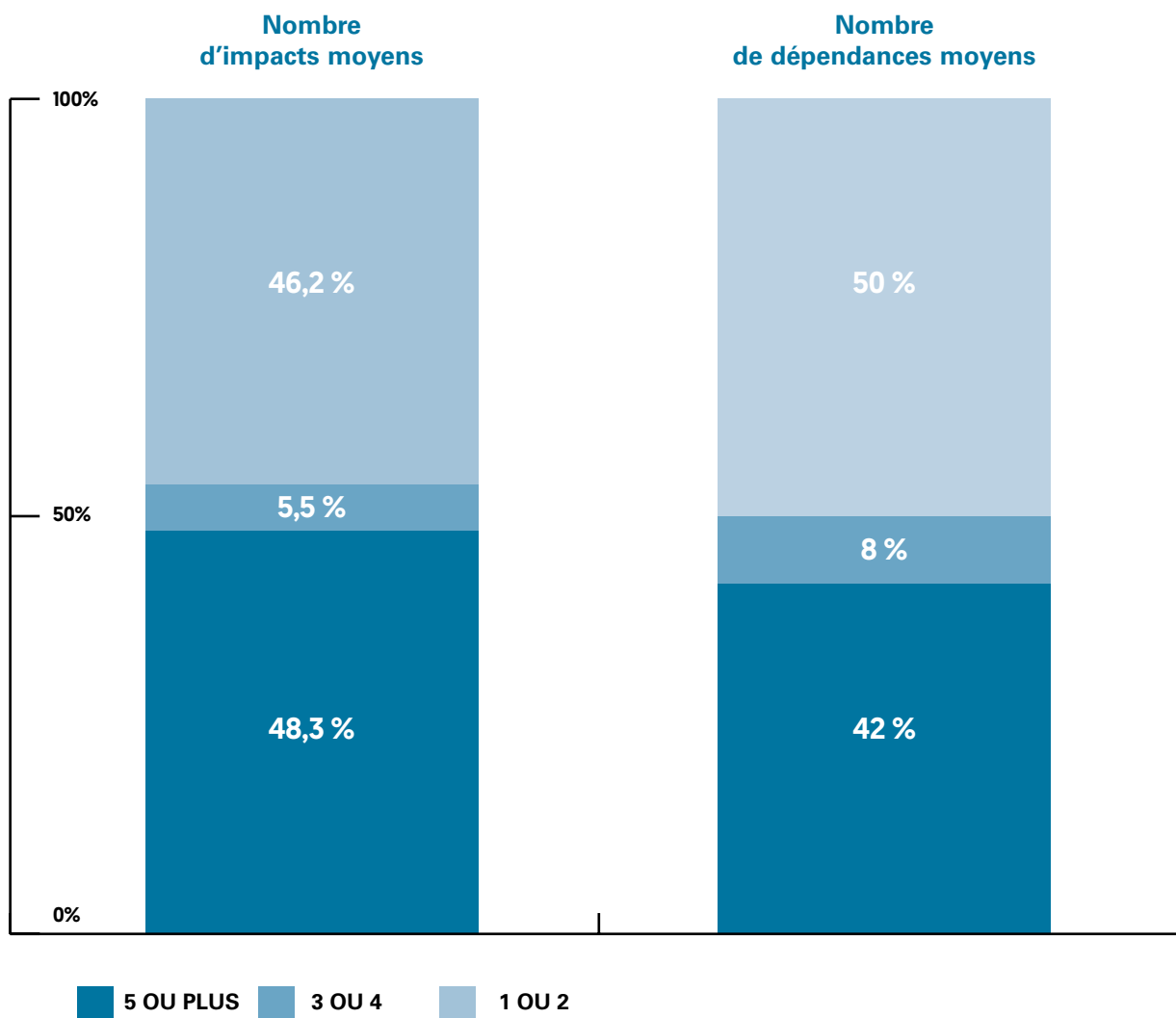
5 pressions	11 facteurs d'impact
Changement d'utilisation des terres, des mers et de l'eau	Changement d'usage des terres (urbanisation, expansion agricole etc.)
	Changement d'usage des mers (exploitations pétrolières offshore, etc.)
	Changement d'usage de l'eau
Exploitation des ressources	Utilisation de l'eau
	Utilisation des autres ressources
Changement climatique	Emissions de gaz à effets de serre
Pollution	Pollution de l'air (hors gaz à effet de serre)
	Pollution de l'eau
	Pollution des sols
	Déchets solides
Invasifs et autres	Nuisances (sonores et lumineuses)

La méthode de notation est la même que celle utilisée pour les scores de dépendances :

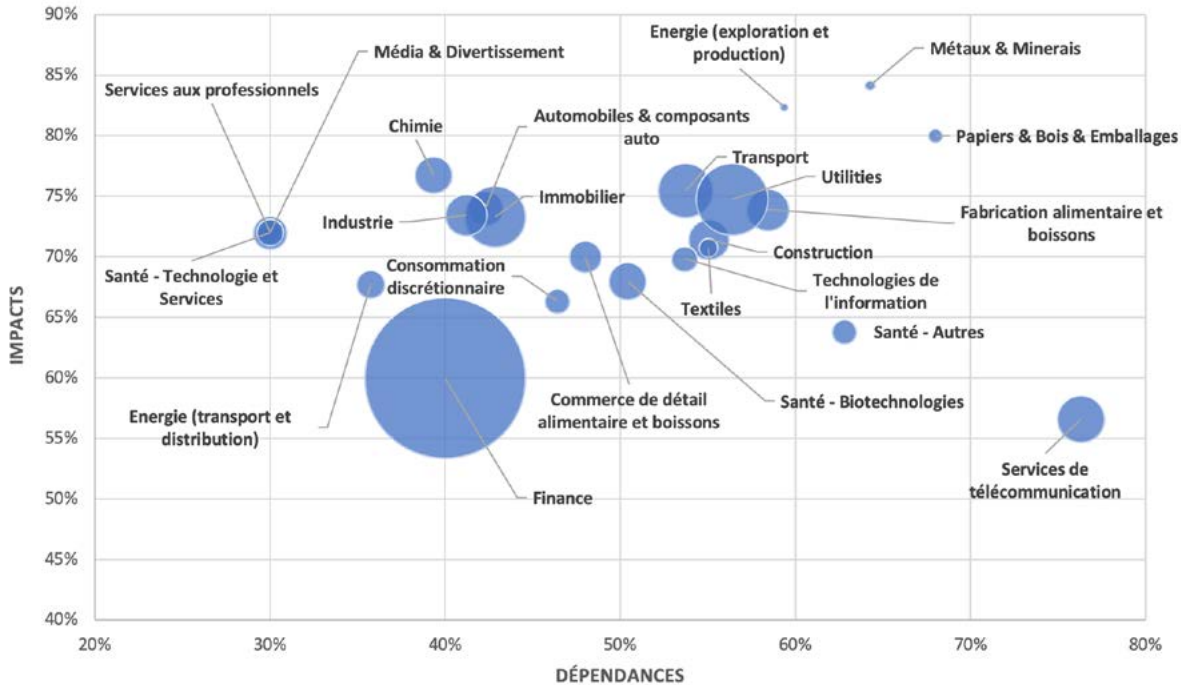
- 1) ENCORE définit l'intensité de l'impact d'un processus de production par facteur sur une échelle allant de 1 (peu impactant) à 5 (très impactant) ;
- 2) BPCE Vie synthétise ces notes en un score d'impact global pour chaque processus de production ;
- 3) une moyenne est ensuite calculée par sous-secteur ;
- 4) enfin, la note d'impact d'un secteur est une moyenne, pondérée par les encours, des notes calculées par sous-secteurs.

## Résultats de l'analyse

L'analyse conduite sur le portefeuille de BPCE Vie a permis d'établir que 48,3% du portefeuille impactent plus de 5 services écosystémiques et que 50% du portefeuille ne dépendent que d'un service écosystémique.



Par ailleurs, BPCE Vie a choisi d'analyser l'intensité des impacts et dépendances par une étude de matérialité, ce qui a permis d'établir un graphique positionnant les secteurs issus de la nomenclature GICS (retravaillée afin de refléter plus finement les enjeux de biodiversité propres au portefeuille BPCE Vie) :



Il en est ressorti que 20% du portefeuille dépendent ou impactent fortement la biodiversité. Les secteurs des *utilities* (9% des encours analysés), du transport (5% des encours analysés), de la fabrication alimentaire et des boissons (3% des encours analysés) et de la construction (3% des encours analysés) sont identifiés comme les plus matériels, en raison de leur haut niveau de dépendance et d'impact et de leur poids dans le portefeuille.

Par ailleurs, en cohérence avec ceux recensés par le programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-WCMC), les secteurs détenus par le portefeuille, identifiés comme les plus dépendants et avec le plus d'impact, sont :

- **le secteur des métaux et minerais** comprend le sous-secteur minier identifié par l'UNEP-WCMC ;
- **le secteur de l'énergie** (exploration et production) comprend le sous-secteur exploration & production de pétrole et de gaz ;
- **le secteur des utilities** comprend les sous-secteurs de la génération d'électricité, des producteurs indépendants d'électricité et négociants en énergie ;
- **le secteur de la fabrication alimentaire et de boissons** comprend le secteur produits agricoles et brasseurs.

L'analyse a également fait ressortir le secteur du papier, produits forestiers et emballages.

En synthèse les secteurs matériels sur le plan de l'impact, de la dépendance, et des montants (poids) dans le portefeuille global (partie non analysée incluse).

Secteurs matériels	Poids dans le portefeuille de BPCE Vie [partie non analysée incluse]
Utilities	4%
Transports	2%
Fabrication alimentaire et boissons	1,4%
Construction	1,3%

**Limites méthodologiques**

La méthodologie ENCORE :

- se base sur des moyennes d’impact et de dépendance sectorielles, elle ne reflète pas la spécificité individuelle des entreprises du portefeuille de BPCE Vie ;
- ne note que les dépendances et impact directs (Scope 1 & 2), à l’exclusion des impacts et dépendances liés à la chaîne de valeur (Scope 3). Cette approche permet d’éviter le double comptage. Par exemple, les dépendances du processus de production intitulé « Production de produits en papier » excluent les dépendances liées à la culture et à la récolte de produits en bois, qui sont couvertes par les processus liés à la sylviculture.

Il faut aussi noter que certaines analyses soulignent le biais de l’outil ENCORE envers les dépendances à l’eau et les impacts sur les ressources hydriques.

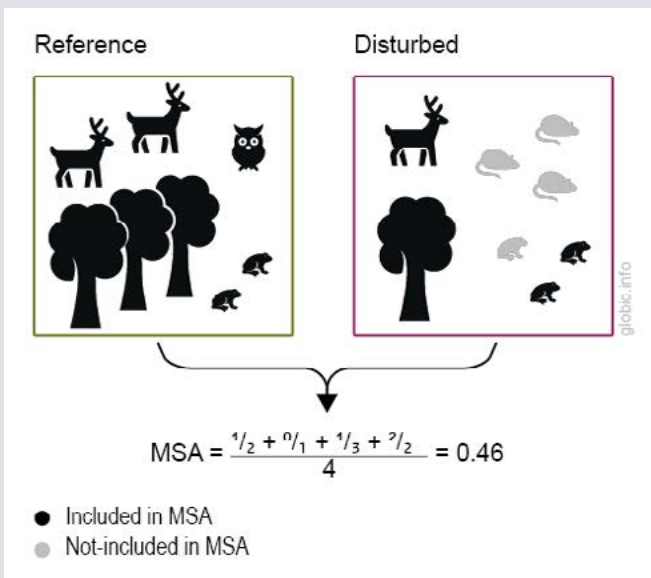
**Appui sur un indicateur d’empreinte biodiversité**

**Présentation de la méthodologie**

BPCE Vie a calculé l’empreinte biodiversité de son portefeuille grâce au fournisseur de données Iceberg Data Lab. L’empreinte biodiversité du portefeuille est calculée à partir des empreintes biodiversité des entreprises qui composent le portefeuille d’investissements.

La métrique associée à une empreinte biodiversité est le *Mean Species Abundance* par kilomètre carré (MSA.km2).

**The Mean Species Abundance (MSA) metric**



Le MSA fonctionne comme un pourcentage de biodiversité « vierge » restante. Le MSA varie de 0% à 100%. Une zone avec un MSA de 0% a complètement perdu sa biodiversité d’origine (par exemple, une surface bétonnée a un MSA de 0). Un MSA de 100% reflète un niveau de biodiversité d’un écosystème original et non perturbé. La forêt vierge a un MSA proche de 100%. Par exemple, dans l’image ci-contre, trois espèces diminuent en abondance (arbre, cerf et hibou) et deux montrent une augmentation (grenouille, rongeur). Étant donné que les nouvelles espèces et les augmentations d’abondance ne comptent pas, le MSA est calculé comme la moyenne des rapports d’abondance des quatre espèces dans la situation de référence, l’augmentation de l’abondance de la grenouille n’étant pas prise en compte.<sup>(13)</sup>

Figure : Globio, The MSA Indicator

Le MSA caractérise la biodiversité vierge restante sur l’écosystème terrestre. Les travaux de Lucas & Wilting<sup>(14)</sup> (2018) se basent sur cette métrique et permet de situer à 72% la limite planétaire relative à la biodiversité. En 2018, le MSA terrestre mondial était de 63%. Cela signifie que 35% de la MSA terrestre mondiale avait été perdue à cette date.

Le MSA a été adapté en MSA/km<sup>2</sup> pour mieux caractériser l’impact biodiversité d’une entreprise sur une surface donnée. Une entreprise ayant une mesure CBF égale à -1 MSA/km<sup>2</sup>, a détruit par son activité l’équivalent d’un 1 km<sup>2</sup> de biodiversité vierge sur une année. L’impact de l’entreprise est calculé sur une année et ne prend pas en compte son impact historique.

Le MSA/km<sup>2</sup> associé aux activités d’une entreprise est calculé en 4 étapes. Ces quatre étapes constituent la méthodologie du *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF), développé par Iceberg Data Lab.

Tout d’abord, Iceberg Data Lab quantifie le nombre et qualifie la nature des flux associés à une entreprise, via l’analyse de ses achats et de ses ventes.

(13) Globio, The MSA Indicator

(14) Lucas, Paul & Wilting, Harry. (2018). Using planetary boundaries to support national implementation of environment-related Sustainable Development Goals.

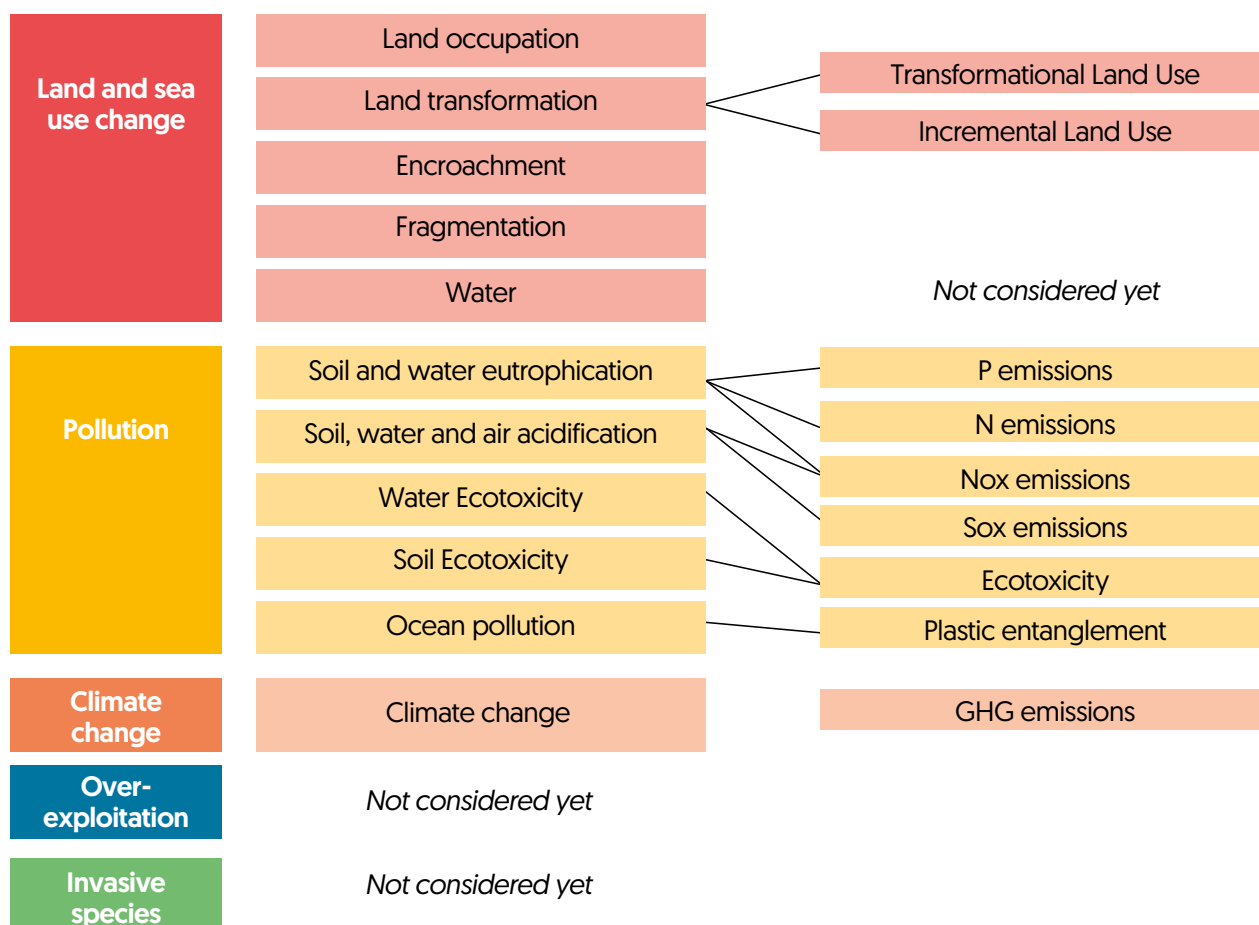
Ensuite, Iceberg modélise les pressions associées à ces flux. Grâce au modèle de l'analyse du cycle de vie, Iceberg arrive à modéliser 3 pressions sur les 5 définies par l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, l'équivalent du GIEC sur la biodiversité). Iceberg Data Lab modélise les trois pressions suivantes :

- **le degré d'artificialisation du sol** (en mesurant l'occupation du sol, la transformation du sol, la fragmentation des habitats, et la pollution lumineuse et sonore) ;
- **l'intensité de la pollution**, qu'elle soit atmosphérique (en mesurant les rejets d'azote et de soufre) ou sur l'eau douce (en mesurant les rejets chimiques et plastiques) ;
- **le changement climatique** (en mesurant les émissions de gaz à effet de serre).

## Pressions prise en compte dans la méthodologie CBF (Corporate Biodiversity Footprint), Iceberg data lab, 2021

### IPBES framework

### CBF methodology



Le périmètre d'analyse de l'entreprise couvre trois scopes :

- **le Scope 1** inclut les pressions directes générées par une entreprise. Pour le facteur de pression « changement climatiques », le scope 1 inclut par exemple les réactions chimiques liés à la production de matière de l'entreprise (comme pour la production de ciment qui émet du CO<sub>2</sub>). Pour le facteur de pression « utilisation des sols », le scope 1 correspond à la surface artificialisée ou occupée directement par l'entreprise ;
- **le Scope 2** représente les pressions d'une entreprise induites par ses achats d'électricité, de chaleur et de froid ;
- **le Scope 3** prend en compte toutes les pressions indirectes induites par l'activité d'une entreprise. Ce périmètre est très souvent divisé en 2 sous-périmètres : le périmètre 3 amont et le périmètre 3 aval. Le périmètre 3 amont est associé au produit acheté par l'entreprise, tandis que le périmètre 3 aval correspond au produit vendu et à l'investissement de l'entreprise (pour les banques et les institutions financières par exemple).

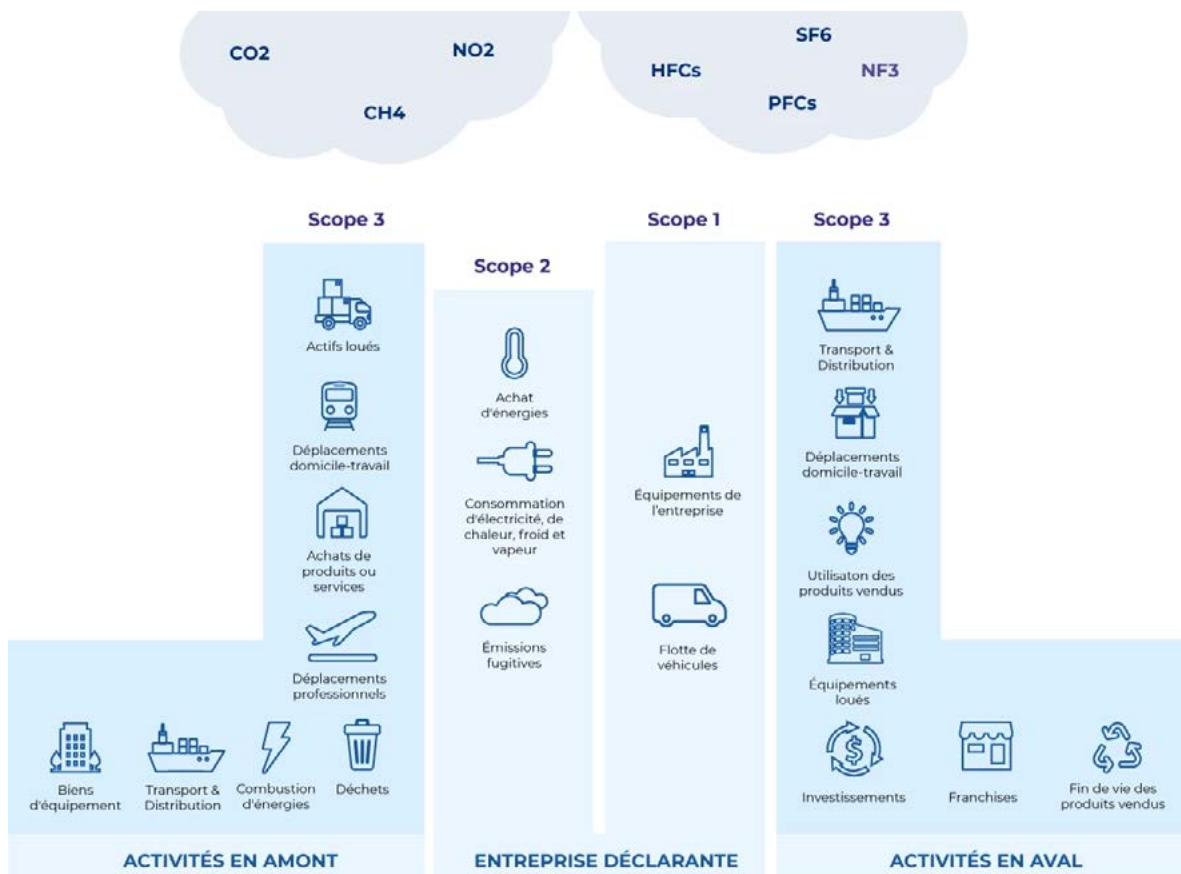
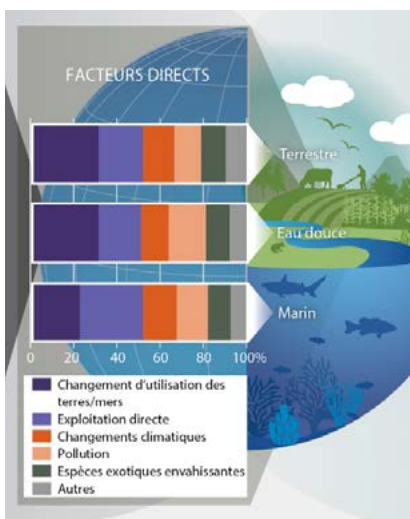


Figure : Source GHG Protocole



Le calcul de l'empreinte biodiversité d'une entreprise sur son scope 1, 2 & 3 entraîne une surestimation de l'empreinte biodiversité du portefeuille global. En effet, lorsqu'un portefeuille détient plusieurs entreprises présentes sur une même chaîne de valeur, les empreintes scopes 1 des unes sont comptabilisées comme les empreintes scope 3 des autres. Certaines empreintes biodiversité sont ainsi calculées deux fois.

A partir du modèle Globio, Iceberg quantifie les impacts des pressions sur 2 écosystèmes définis par l'IPBES : l'écosystème terrestre et l'écosystème de l'eau douce. L'écosystème marin n'est pas analysé. On obtient alors deux mesures : MSA/km<sup>2</sup> associé à l'écosystème terrestre et le MSA/km<sup>2</sup> associé à l'écosystème d'eau douce.

Figure : IPBES, 2019



Enfin, les différents impacts sont agrégés en un impact absolu global et calculer plusieurs ratios (physiques et financiers). Cela permet d'éviter les biais dus à la taille de l'entité ou d'évaluer plus précisément l'impact du financement de l'entité.

Ce schéma résume les différentes étapes de l'analyse.

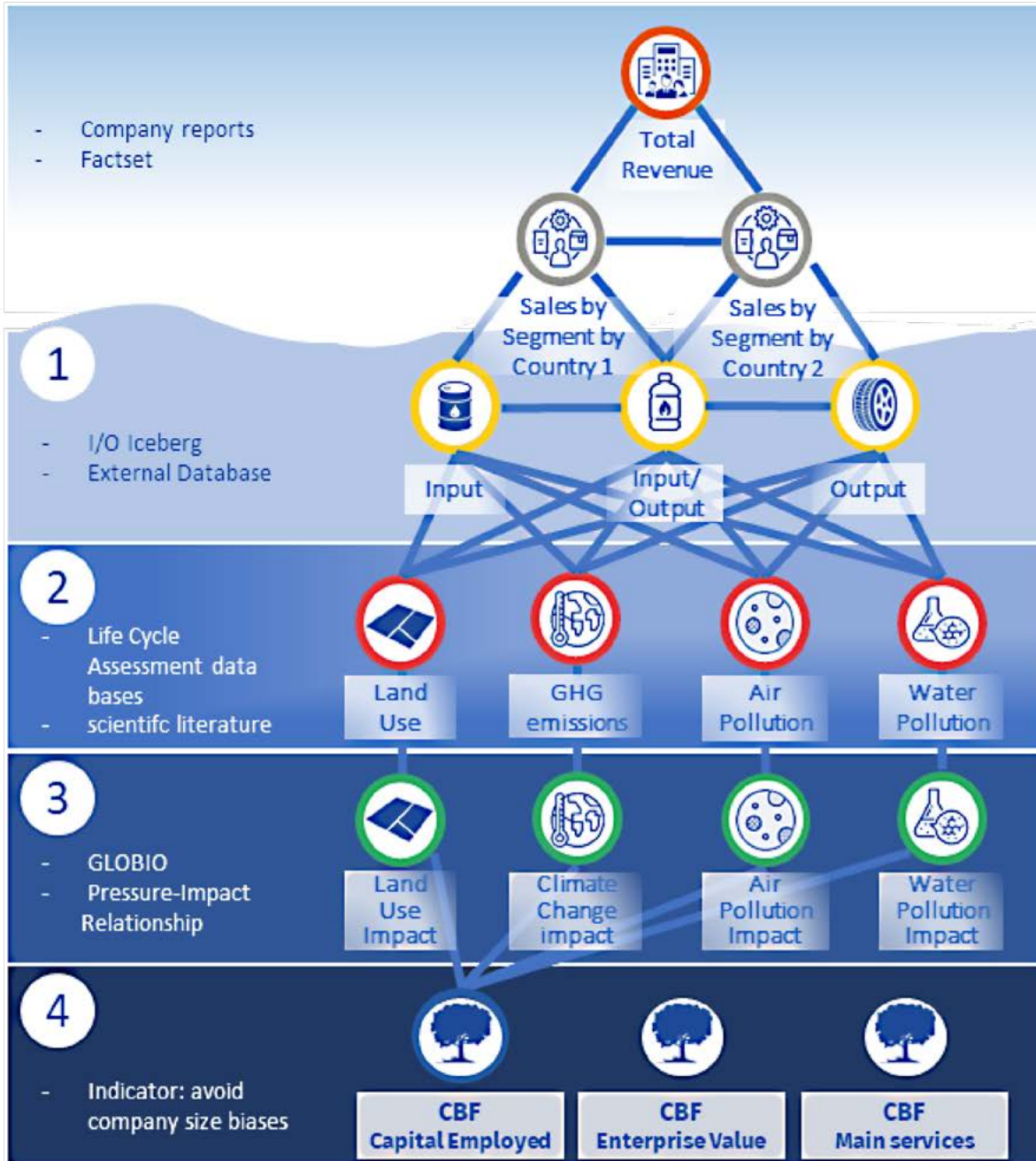
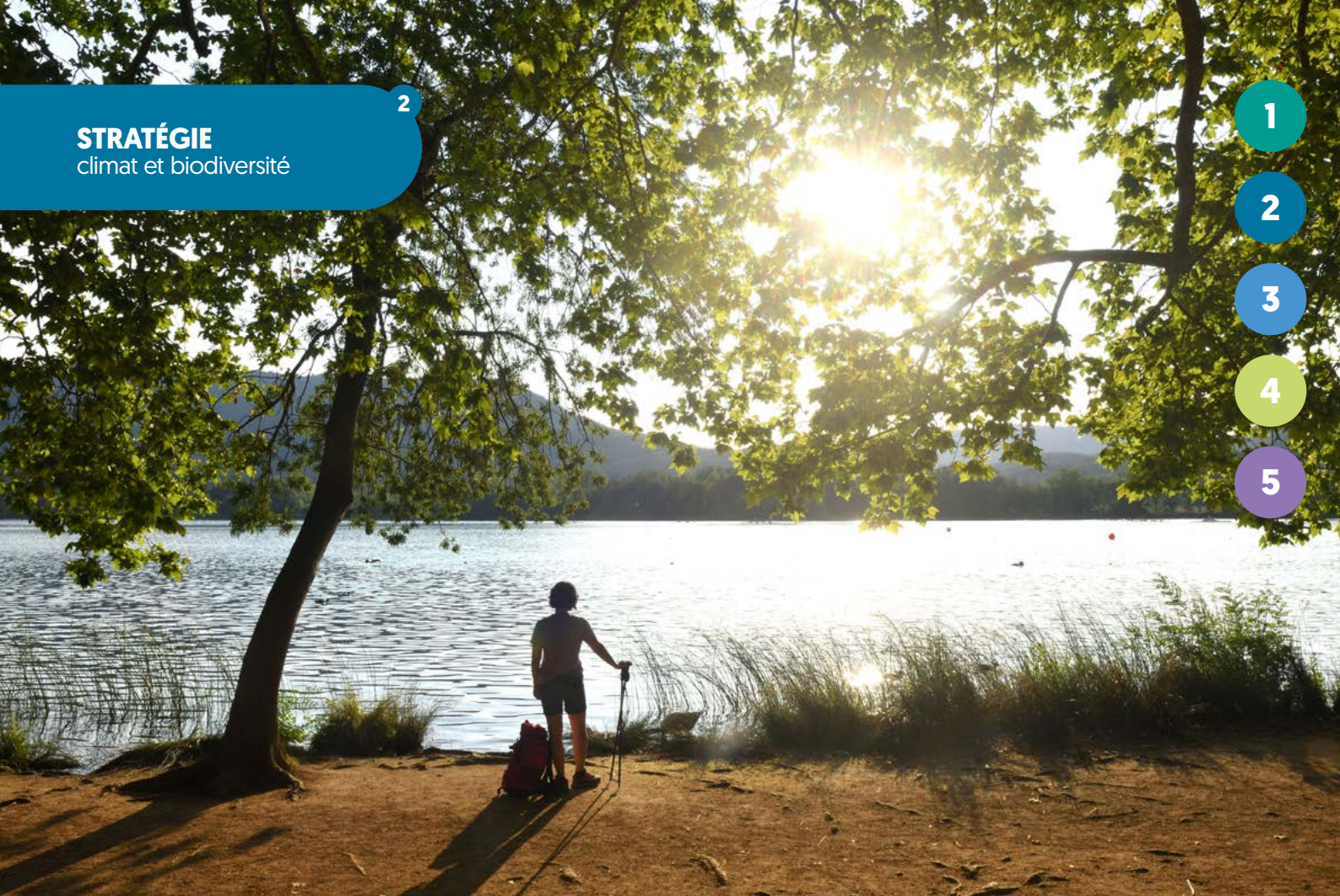


Figure : Le modèle Iceberg du CBF (Corporate Biodiversity Footprint), Iceberg data lab



### Limites de la méthodologie

Cette méthodologie comporte plusieurs limites :

- certaines pressions et certains écosystèmes ne sont pas analysés ;
- elle comporte des biais scientifiques : analyse restreinte aux espèces documentées et régions les mieux connues, indicateurs faisant l'hypothèse d'écosystèmes intacts alors qu'il n'en existe plus au XXI<sup>e</sup> siècle, non prise en compte de « l'importance » des espèces au sein des écosystèmes.

### Résultats

Iceberg Data Lab fournit l'impact biodiversité absolu des entreprises du portefeuille, l'indicateur CBF (*Corporate Biodiversity Footprint*), soit la surface de biodiversité vierge détruite en une année pour une entreprise donnée. A partir de ces données brutes, l'impact biodiversité du portefeuille est calculé en pondérant l'impact biodiversité par la valeur des investissements du portefeuille.

$$\text{L'empreinte biodiversité} = \sum_{i=1}^n \frac{\text{montant de l'investissement } i}{\text{total des investissements}} \times \frac{\text{CBFi}}{\text{Valeur de l'entreprise } i}$$

L'empreinte biodiversité du portefeuille permet de montrer l'impact des financements de BPCE Vie sur la biodiversité, au prorata de sa détention dans les différentes entreprises investies. Au 31 décembre 2022, l'empreinte biodiversité de BPCE Vie est de -0.10 MSA/km<sup>2</sup>.M€ investi. Cela signifie que pour chaque million d'euros investi, le portefeuille contribue à la perte de 0.10 km<sup>2</sup> (soit 100 000 m<sup>2</sup>) de biodiversité vierge.

Le taux de couverture de l'empreinte biodiversité représente 71% du portefeuille actions et obligations détenues en direct de BPCE Vie. Le taux de couverture sur la totalité du portefeuille est de 36%.

Ces analyses ont vocation à être renforcées, notamment dans l'analyse des différents secteurs économiques, de façon à alimenter la construction de la stratégie biodiversité de BPCE Vie.



3

## **GESTION DES RISQUES** de durabilité dans les investissements

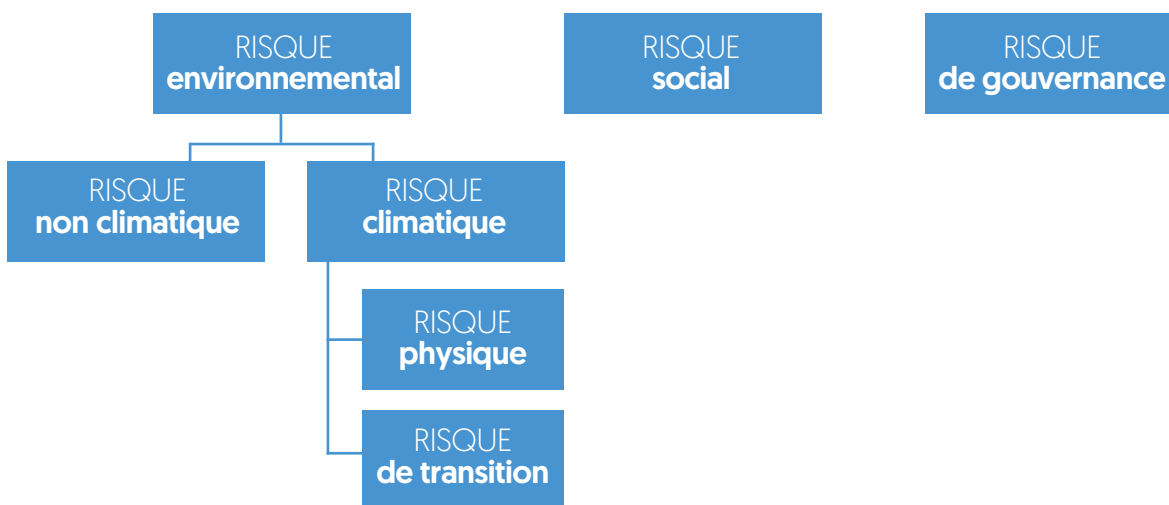
## H Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

### Identification, évaluation des risques de durabilité

Le risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement.

Il s'agit d'un risque exogène, externe et émergent, que BPCE Vie a qualifié comme tel dans sa cartographie des risques.

Le risque de durabilité se décompose en plusieurs sous-risques :



#### Les risques environnementaux sont de deux natures :

- **le risque climatique**, causé : soit par un risque physique résultant de dommages directement causés par les phénomènes climatiques ; soit par un risque de transition résultant des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, notamment lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement ;
- **le risque non climatique**, lié à la destruction de la biodiversité, des ressources aquatiques et marines, la pollution ou le manque de participation active à l'économie circulaire.

**Le risque social** est induit par l'exposition des contreparties de BPCE Vie (partenaires, sous-traitants et émetteurs de titres) aux questions sociales telles que le manque de diversité, la discrimination, la violation du droit du travail et des droits de l'homme. Le risque social se traduit plus spécifiquement chez BPCE Vie par le risque de perte de valeur des placements détenus par l'entreprise et émis par des entités touchées par des questions sociales. Il induit également un risque de réputation du fait de liens avec des entités exposées aux questions sociales ;

**Le risque de gouvernance** est induit par l'exposition des contreparties de BPCE Vie (partenaires, sous-traitants et émetteurs de titres) aux questions de gouvernance telles que les considérations éthiques (déontologie, corruption, etc.), la qualité de la gestion du risque, l'organisation et le fonctionnement du management ainsi que la transparence. Comme le risque social, le risque de gouvernance se traduit plus spécifiquement chez BPCE Vie par le risque de perte de valeur des placements détenus par l'entreprise et émis par des entités touchées par des questions de gouvernance. Il induit également un risque de réputation du fait de liens avec des entités exposées aux questions de gouvernance.

Les processus d'évaluation du risque sont prioritairement concentrés sur les risques environnementaux et plus précisément les risques liés au changement climatique.

Les deux dimensions du risque climatique, que sont les risques physiques et les risques de transition, sont également traitées par les processus d'évaluation de BPCE Vie.

### Les risques physiques se distinguent en deux sous-risques :

- **les risques physiques aigus** correspondent aux pertes directes déclenchées par des événements météorologiques extrêmes immédiats, dont les dommages induits peuvent conduire à la destruction d'actifs physiques (immobilier, infrastructure, moyens de production) et causer une chute de l'activité économique locale et éventuellement une désorganisation des chaînes de valeur ;
- **les risques physiques chroniques** : correspondent aux pertes directes déclenchées par des changements à plus long terme des modèles climatiques (élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur chroniques, modification des régimes de précipitations et de leur variabilité, disparition de certaines ressources) pouvant progressivement détériorer la productivité d'un secteur donné.

**Les risques de transition** sont issus des conséquences économiques et financières liées à l'adaptation nécessaire des activités et de l'environnement externe pour lutter contre le dérèglement climatique. L'impossibilité d'exploiter davantage les réserves pétrolières, le détournement des consommateurs de biens à fort contenu en carbone, les ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique, illustrent ce risque.

**Le risque de responsabilité**, qui correspond à un risque de procédures contentieuses ou juridiques liées à des facteurs climatiques, n'est pas identifié par le dispositif de gestion des risques de BPCE Vie comme étant une dimension du risque climatique qui viendrait accroître les grandes familles de risques de l'entreprise.

A l'inverse, ce risque serait affecté par les deux dimensions du risque climatique : le risque physique et de transition pourraient générer des litiges juridiques avec des clients ou des organisations non gouvernementales ; à titre d'exemple en cas de commercialisation d'un produit jugé non conforme aux objectifs de durabilité, ou en raison du non-respect des engagements en termes de décarbonisation du portefeuille d'investissement.

## Exposition de BPCE Vie

### Risques environnementaux

#### Risque climatique

La matérialité des risques liés au dérèglement climatique est appréhendée par référence aux grandes classes de risques de la macro-cartographie de BPCE Vie que sont le risque de marché, le risque de contrepartie, le risque de souscription, les risques non financiers et les risques stratégiques, business et écosystèmes, le climat venant accroître les risques définis dans cette macro-cartographie.

BPCE Vie s'est attachée à intégrer une double dimension temporelle à l'analyse : un horizon court terme (2025), et un horizon long terme, au-delà de l'année 2025 qui correspond à un scénario dans lequel la transition serait anticipée et ordonnée, proche de la stratégie nationale bas carbone avec notamment une hausse de la température maîtrisée à 2°C à horizon 2050.

L'analyse des risques climatiques est structurée autour de plusieurs étapes dont l'identification des incidences négatives du risque physique et de transition sur les activités de BPCE Vie, et l'identification des mesures prises et envisagées pour les atténuer.

La matérialité de ces catégories de risque a été évaluée à dire d'expert : chaque risque a fait l'objet d'une cotation selon le niveau de gravité et la probabilité d'occurrence par les parties prenantes internes de BPCE Vie. La qualification du risque s'est effectuée selon une échelle de cotation à quatre niveaux : faible, moyen, fort et critique.

Ces travaux ont permis d'obtenir une vue d'ensemble de l'exposition de BPCE Vie aux risques climatiques :

Catégorie de risques	Risques physiques				Risques de transition	
	Horizon court terme 2025		Horizon de temps long terme (> 4 ans)		Horizon de l'ORSA [2025]	Horizon de temps : long terme (> 4 ans)
	Aigus	Chroniques	Aigus	Chroniques		
<b>Risque de marché</b> (risque de taux, actions, spread, immobilier, liquidité)	Faible		Moyen		Faible	Moyen
<b>Risque de contrepartie</b>	Faible		Faible		Faible	Faible
<b>Risques de souscription</b>						
Épargne euros	Faible		Faible		Faible	Faible
Épargne UC	Faible		Faible		Faible	Faible
Épargne euros	Faible		Faible		Faible	Faible
Santé et dommages corporels	Faible		Faible		Faible	Faible
Assurances des emprunteurs	Faible		Faible		Faible	Faible
<b>Risque non financier</b>						
Risque opérationnel	Faible		Moyen		Faible	Faible
Risque juridique, de conformité	Faible		Faible		Moyen	Moyen
Risque de réputation	Faible		Faible		Faible	Moyen
<b>Risques stratégiques, business et écosystèmes</b>	Faible		Moyen		Faible	Moyen

## Risque physique :

Sur l'horizon court terme (2025), BPCE Vie est faiblement exposée aux risques physiques du fait :

- de la nature de ses activités, principalement de l'assurance vie ;
- de l'existence d'un dispositif de protection au travers d'un traité de réassurance catastrophe dont le périmètre porte sur les contrats de prévoyance et d'assurances emprunteurs.

Les actifs corporels de BPCE Vie et ceux de ses Activités ou Fonctions Importantes ou Critiques Externalisées (AFICE) sont peu exposés à des risques naturels. En cas de survenance d'un aléa climatique, l'activation du plan de continuité d'activité existant permet de limiter le risque de discontinuité d'activité.

Concernant l'exposition au risque physique des investissements de BPCE Vie, plusieurs analyses sur la base d'études universitaires ont été réalisées en ciblant les actifs obligataires souverains et assimilés, les actifs immobiliers et infrastructures. Ce périmètre représente 28% du portefeuille de BPCE Vie.

Selon cette étude, basée sur les méthodologies de mesures présentées ci-après, le risque physique est qualifié de faible au 31 décembre 2022.

En effet, sur ce périmètre, plus de 90% des investissements sont investis dans des pays qualifiés de niveau 1, soit le niveau le plus faible en termes de vulnérabilité, dans un classement proposé par l'ACPR (2018)<sup>(15)</sup> et fondé sur des travaux de l'agence Standard & Poor's.

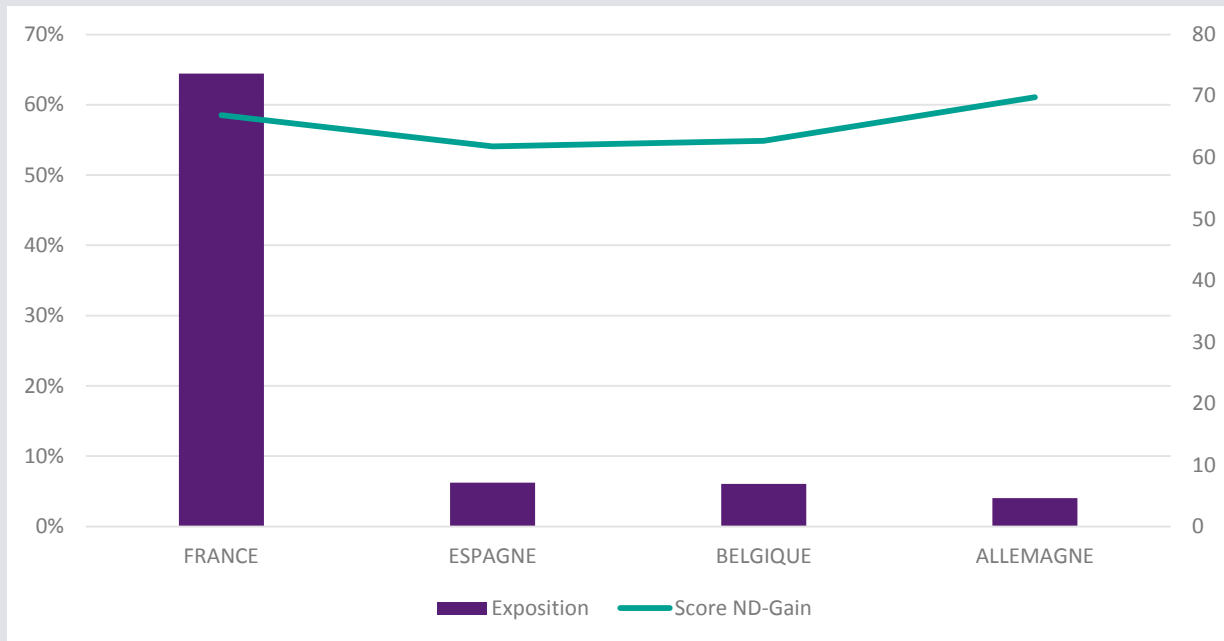
(15) Standard & Poor's a défini un classement des pays les plus vulnérables, selon 3 critères :

- la part de la population du pays vivant au niveau ou sous le niveau de la mer (<5 m d'altitude),
- la part de l'agriculture dans le PIB de l'État, et
- un indice synthétique, le « ND-GAIN » : cet indice associe des indicateurs d'exposition, de sensibilité et de capacité d'adaptation au changement climatique pour chaque pays.

À partir de ces classements, Standard & Poor's a agrégé ces classements de façon à faire apparaître trois groupes de pays de taille similaire (une quarantaine de pays par groupe) et de vulnérabilité croissante (allant de 1 à 3). L'ACPR fait référence à cette notation dans la note « L'exposition des assureurs français au risque de changement climatique : une première approche par les investissements financiers » (2018)

Sur ce même périmètre, le portefeuille d'actifs de BPCE Vie est essentiellement investi en Europe, moins exposée aux risques physiques selon le dernier indice construit par l'Université Notre Dame du Lac, le « *Notre Dame Global Adaptation Index*<sup>(16)</sup> », publié en 2020. Cet indice, dont le score varie entre 0 et 100, mesure la vulnérabilité des Etats au changement climatique ainsi que leur capacité à s'adapter et à réduire ces impacts. Un score élevé, proche de 100, reflète la résilience de l'Etat à faire face aux défis climatiques, à l'instar des pays européens dans lesquels BPCE Vie est investie.

**Exposition de BPCE Vie en fonction du score ND-GAIN 2020 : Top 4 pays, représentant 81% du périmètre de l'étude (périmètre : obligations souveraines, actifs immobiliers et infrastructures)**



**Ces mesures d'exposition sont à affiner pour :**

- augmenter le pourcentage de couverture du portefeuille de BPCE Vie ;
- améliorer le niveau de granularité de ces méthodologies : le fait qu'un émetteur réside dans un pays jugé vulnérable à un risque physique ne signifie pas que cet émetteur, ou que le titre qu'il émet, soit vulnérable à ce même risque. Les régions d'un même pays ne sont pas systématiquement soumises au même risque.

Une analyse croisée de la géolocalisation des actifs avec les zones de risques naturels (inondations, mouvements de terrain liés à la nature des sols, risques technologiques liés aux industries et aux transports de matières dangereuses, etc.) permettrait une évaluation des risques plus précise et granulaire. La mise en place de cette approche, ambitieuse, figure parmi les réflexions méthodologiques à mettre en œuvre à court-moyen terme.

Sur un horizon à plus long terme, et compte tenu de l'accroissement tendanciel des événements climatiques, en fréquence et en intensité, BPCE Vie pourrait être davantage impactée par le risque physique et être exposée à un risque moyen :

- sur son portefeuille d'investissements ;
- sur la continuité de ses activités.

(16) L'indice ND-GAIN donne une indication de la vulnérabilité d'un pays au changement climatique, ainsi que sa capacité à améliorer sa résilience. La vulnérabilité globale du pays aux effets négatifs du changement climatique est mesurée à travers six secteurs clés : l'alimentation, l'eau, la santé, les services écosystémiques, l'habitat humain et les infrastructures. La résilience du pays vise à mesurer la capacité d'un pays à tirer parti des investissements et à les convertir en actions d'adaptation.

NB : selon la dernière publication de l'Université Notre Dame (2020), la Norvège est le pays le moins exposé au risque physique avec un score à 75,4. La France figure en 16ème position sur un classement de plus de 180 pays.

**Analyse complémentaire des expositions aux entités souveraines**

Avec l'appui d'un prestataire externe, BPCE Vie a mené une analyse des risques climatiques physiques de ses expositions aux entités souveraines, à l'aide des informations publiées par l'association allemande Bündis Entwicklung Hilft et son indicateur *WorldRiskIndex*<sup>(17)</sup>. Le *WorldRiskIndex* permet d'évaluer les capacités sociétales des pays pour faire face à l'émergence et à la multiplication des catastrophes naturelles liées au changement climatique. 193 pays disposent d'un score de risque.

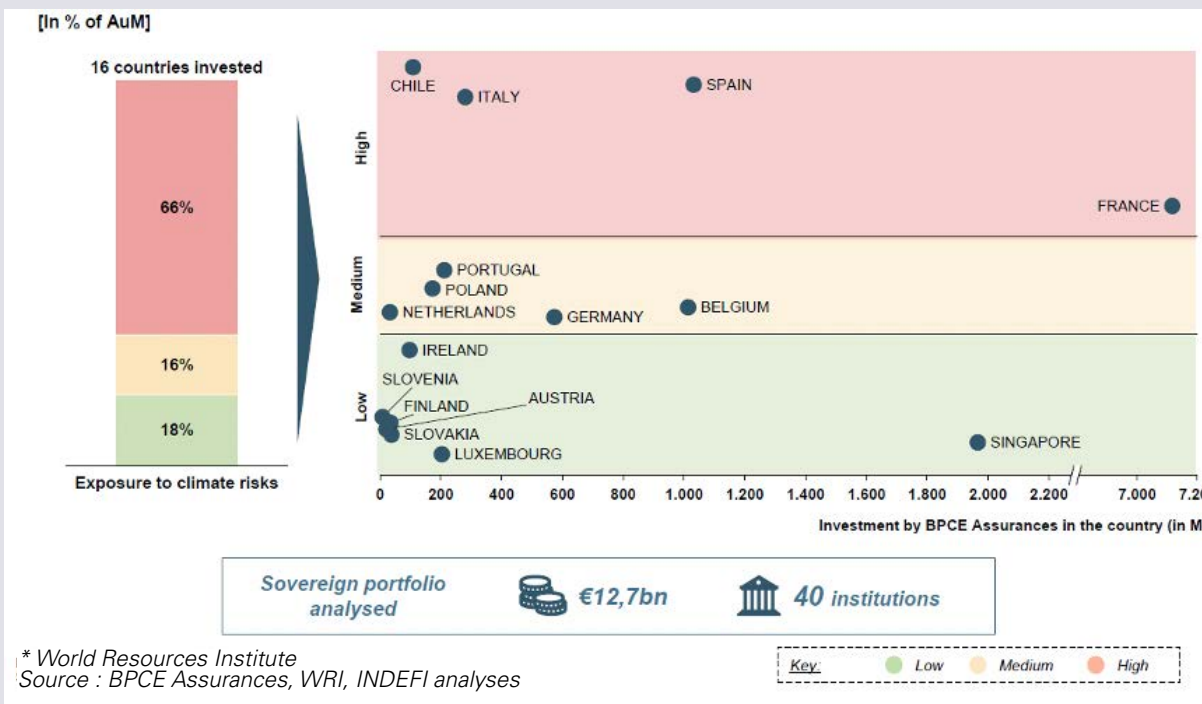
Le score de risque du pays reflète l'interaction entre deux dimensions : (I) l'exposition et (II) la vulnérabilité aux risques climatiques physiques. Le risque n'est matérialisé que lorsque ces deux dimensions se rencontrent. Le score de risque repose sur une échelle de 1 à 5 niveaux (*very low, low, medium, high, very high*). Ainsi, les risques ne sont présents que lorsque des populations dépourvues de capacités de résilience, de réaction ou d'adaptation suffisantes vivent dans des régions où existent des risques liés à des événements naturels extrêmes ou des effets négatifs du changement climatique<sup>(18)</sup>.

Pour constituer le score de risque final, 5 indicateurs sont évalués :

- **l'exposition (exposure)** des populations aux impacts des événements naturels extrêmes (tremblement de terres, tsunamis, cyclones, inondations) ou aux conséquences négatives du changement climatique (sécheresses, montée des eaux) ;
- **la vulnérabilité (vulnerability)** des populations aux dommages causés par des événements naturels extrêmes ou aux effets négatifs du changement climatique ;
- **la sensibilité (susceptibility)** d'une population indique son degré de résilience et ses ressources pour atténuer les conséquences immédiates des événements climatiques extrêmes ;
- **les capacités d'adaptation immédiate (coping capacities)** des sociétés à contrer les effets néfastes des événements naturels ou du changement climatique par des actions directes et des ressources disponibles<sup>(19)</sup> ;
- **les capacités d'adaptation à long terme (adaptive capacities)** visant à modifier par anticipation les structures et systèmes sociétaux afin de contrecarrer, d'atténuer ou d'éviter délibérément les impacts négatifs à venir<sup>(20)</sup>.

Le *WorldRiskIndex* 2022 classe la France en pays à haut risque. En raison de la forte exposition du portefeuille de BPCE Vie aux obligations souveraines françaises, 66% du portefeuille est ainsi investi dans des pays considérés à risque physique élevé face au changement climatique.

**Sovereign bonds BPCE Assurances' portfolio exposure to climate risks - WRI\***



(17) WorldRiskReport, 2022, accessible ici : <https://weltrisikobericht.de/weltrisikobericht-2022-e/>

(18) WorldRiskReport, 2022, P. 40-44

(19) Cet indicateur prend en compte les réactions aux événements climatiques récents, la structure de gouvernance de l'Etat (corruption, Etat de droit, etc.) et les capacités médicales.

(20) Cet indicateur évalue la qualité des systèmes d'éducation, de recherche, les capacités d'investissement du pays, ainsi que les effets à long terme de la pauvreté (santé, malnutrition, pollution, etc.).



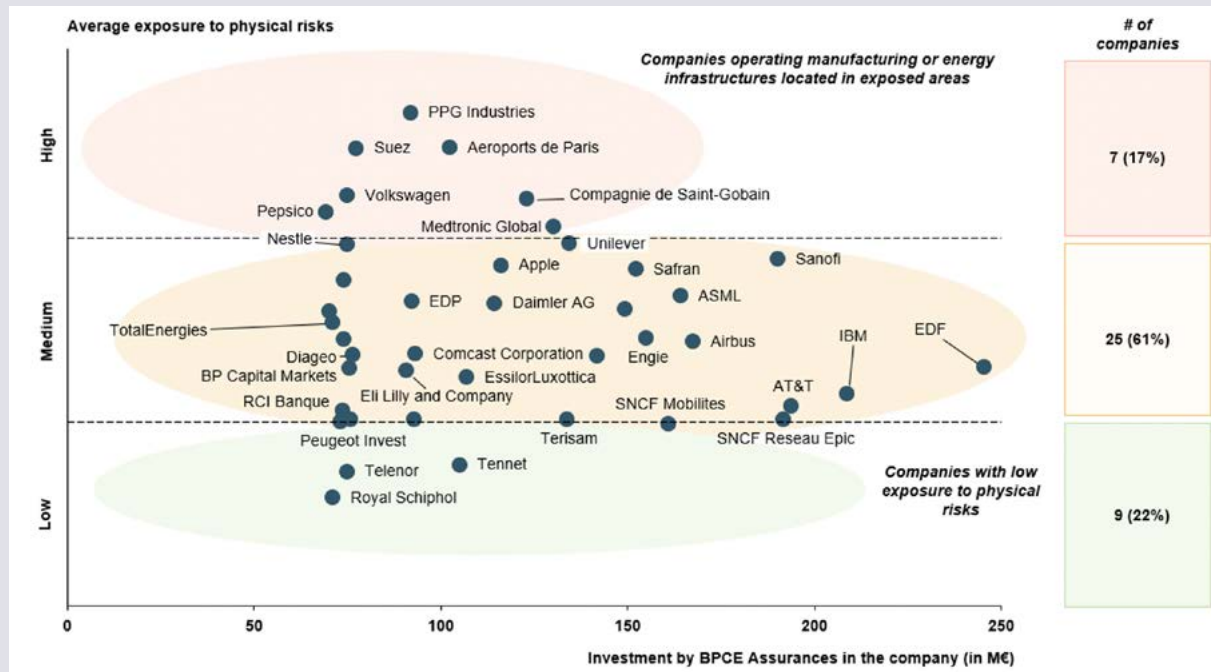
## Analyse de l'exposition au risque climatique physique des 40 plus grosses expositions du portefeuille aux entreprises

BPCE Vie a aussi mené une analyse de l'exposition aux risques climatiques physiques de ses 40 plus gros investissements dans les entreprises. BPCE Vie a tout d'abord collecté les données de localisation des sites de production ou d'exploitation des différentes entreprises identifiées. Puis, à l'aide des données du *WorldRiskIndex* (présentées ci-dessus), un score de risque agrégé a été calculé. Ce score de risque est la combinaison de deux dimensions :

- une dimension probabilité, qui reflète le niveau d'exposition aux risques liés au changement climatique des pays dans lesquels se situent les sites ;
- une dimension conséquence, évalué à travers la typologie des sites (bureau ou usines) potentiellement impactés par les catastrophes naturelles. Sur cette dimension, les sites de type usines de production ont un score plus élevé, car elles provoqueraient des impacts potentiellement importants pour l'entreprise en cas d'événement climatique extrême.

Les entreprises à haut risque ont des sites de production dans des zones très exposées aux événements climatiques extrêmes.

### Exposure of BPCE Vie' portfolio to physical risks (2023) Exposition du portefeuille de BPCE Vie au risque physique



Source : BPCE Assurances, INDEFI analyses

## GESTION DES RISQUES

de durabilité dans  
les investissements

3

1

2

3

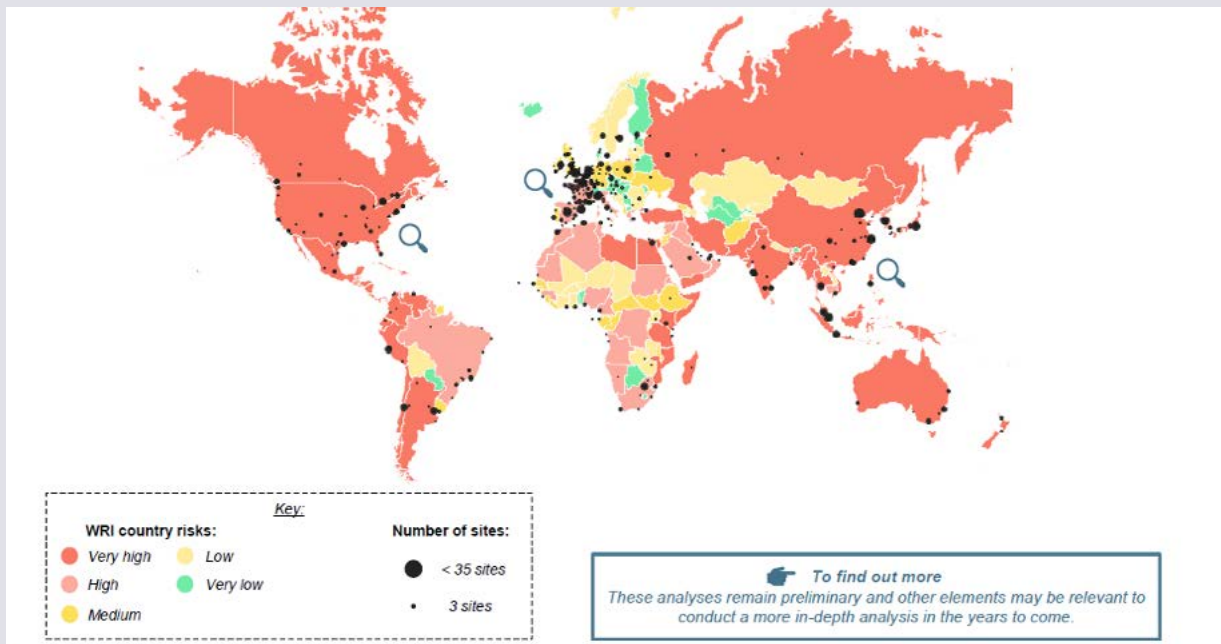
4

5

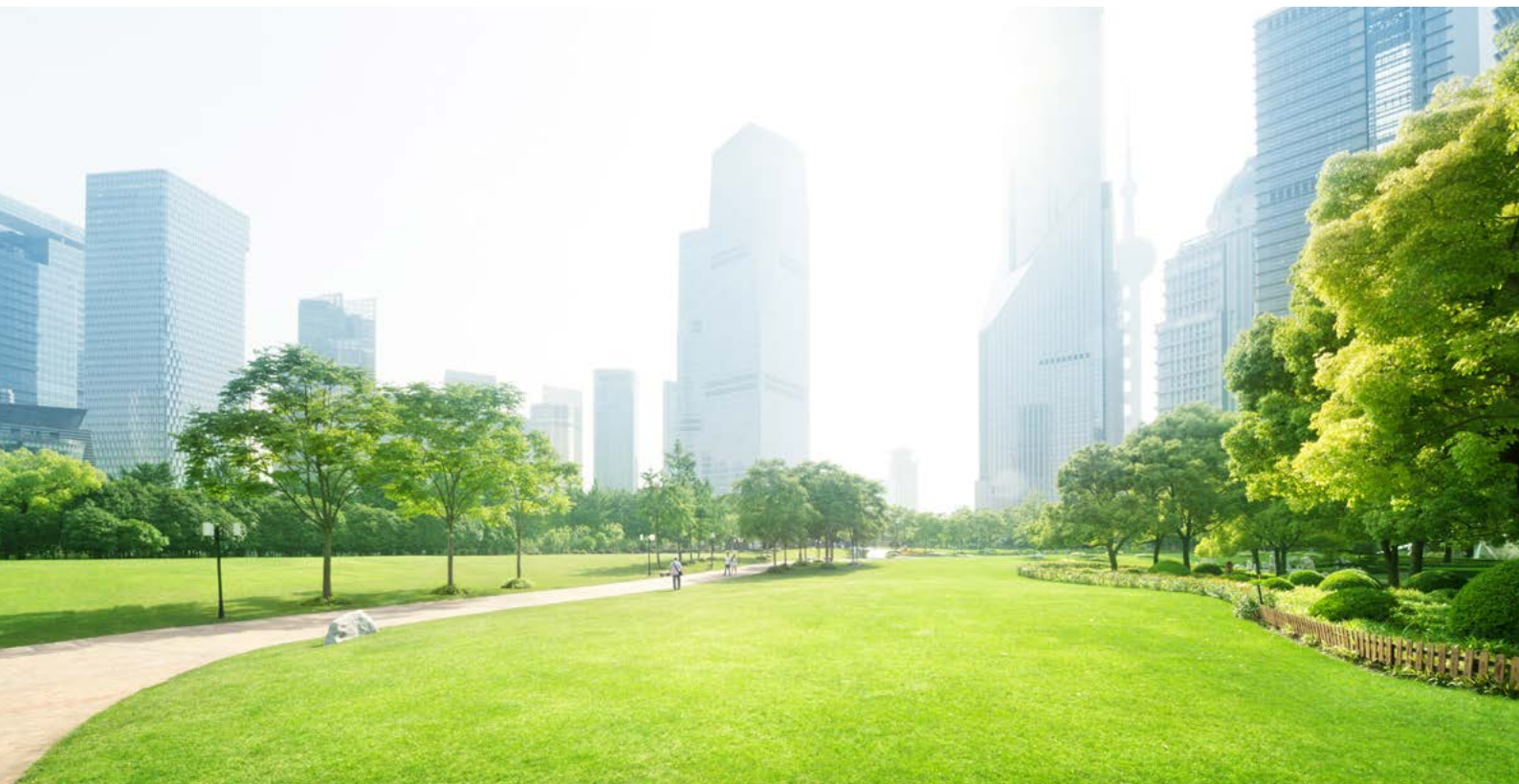
La majorité des sites des entreprises dans lesquels BPCE Vie est investi sont situés en Europe, en Amérique du Nord, ou en Asie du Sud. Les cartes ci-dessous représentent la répartition des sites d'une variété d'émetteurs du portefeuille d'investissement de BPCE Vie, parmi lesquels les 40 premières expositions *corporate*.

### Location of BPCE Vie' portfolio companies' sites worldwide

### Implantation des principales entreprises du portefeuille de BPCE Vie dans le monde

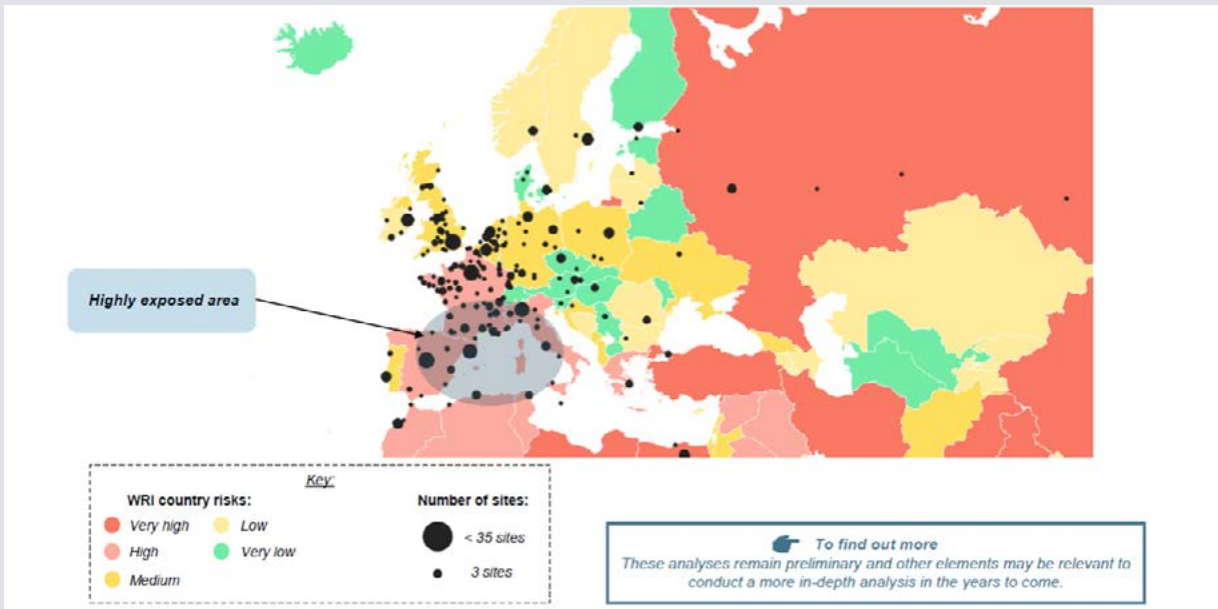


Source : WRI, Spotfire, INDEFI analyses



En s'intéressant plus particulièrement à l'Europe, la France, l'Italie et l'Espagne concentrent une part importante des sites. Ces trois pays sont considérés par les analyses du *WorldRiskIndex* comme ayant une exposition importante au risque climatique physique (principalement à cause des sécheresses et inondations).

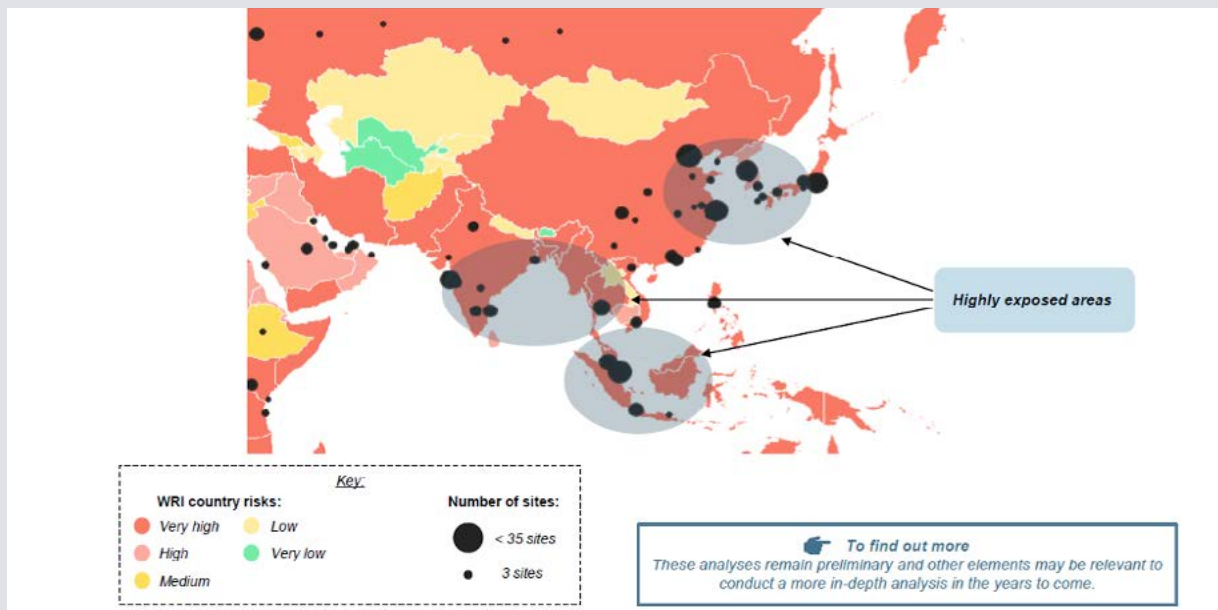
**Location of BPCE Vie' portfolio companies' sites in Europe**  
**Implantation des principales entreprises du portefeuille de BPCE Vie en Europe**



Source : WRI, Spotfire, INDEFI analyses

De nombreux sites de fabrication et d'assemblage sont situés en Asie de l'Est ou du Sud, régions très exposées aux risques climatiques (données du *WorldRiskIndex*).

**Location of BPCE Vie' portfolio companies' sites in Asia**  
**Implantation des principales entreprises du portefeuille de BPCE Vie en Asie**

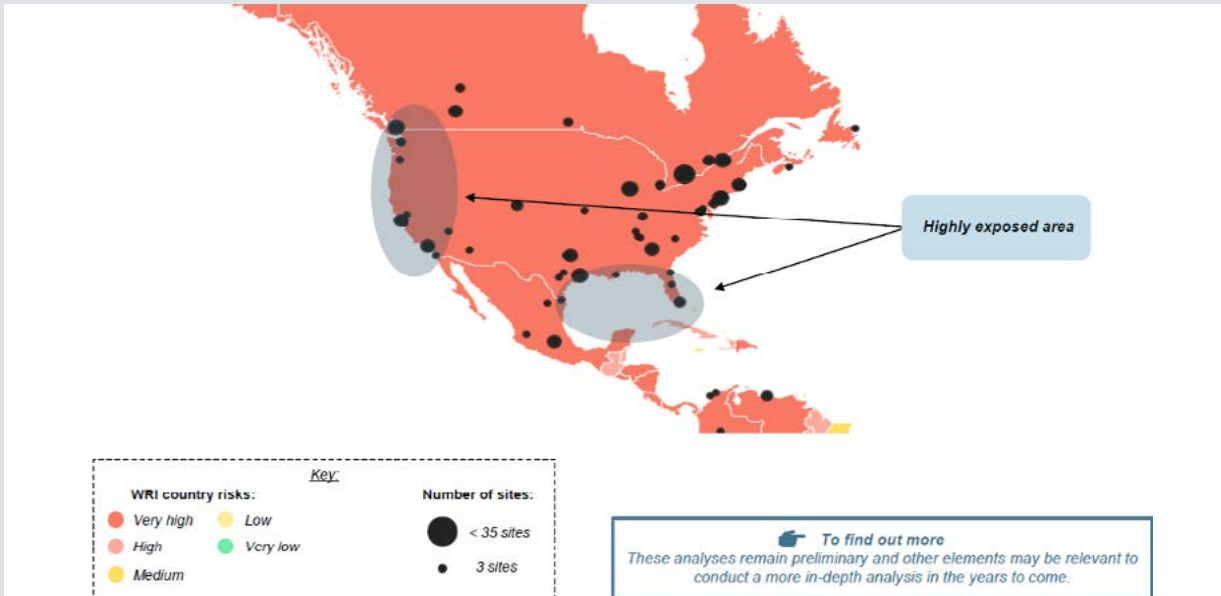


Source : WRI, Spotfire, INDEFI analyses

Les entreprises qui exploitent des sites de production et/ou d'extraction dans les régions côtières des États-Unis sont également très exposées aux risques climatiques physiques.

## Location of BPCE Vie' portfolio companies' sites in North America

### Implantation des principales entreprises du portefeuille de BPCE Vie en Amérique du Nord



Source : WRI, Spotfire, INDEFI analyses

## Risque de transition

A court terme (2025), les dispositions prises dans le cadre du plan stratégique BPCE 2024 et la politique ESG, menée depuis plusieurs années en faveur de l'atténuation du changement climatique par BPCE Assurances permettent de qualifier l'exposition de BPCE Vie aux risques de transition à faible.

En complément du suivi des métriques relatives à la température du portefeuille ou au volume d'investissements verts réalisés, l'exposition aux risques de transition du portefeuille des actifs de BPCE Vie est mesurée via l'identification de plusieurs secteurs, jugés comme spécifiquement sensibles au risque de transition.

La liste des codes NACE<sup>(21)</sup> des secteurs considérés comme sensibles à ce risque est celle identifiée par une étude de Stefano Battiston (2017) reprise par l'ACPR<sup>(22)</sup> (2018) et l'EIOPA<sup>(23)</sup> (2022) dans des études respectives liées au risque climatique.

### Il s'agit des 6 secteurs suivants :

- la production d'énergies fossiles ;
- les secteurs intensifs en énergie (production de ciment, d'acier, de produits chimiques, de textiles, etc.) ;
- le logement ;
- les *utilities* (producteurs et/ou distributeurs d'eau, de gaz ou d'électricité) ;
- le transport ;
- l'agriculture.

(21) Nomenclature d'Activité européenne

(22) L'ACPR « L'exposition des assureurs français au risque de changement climatique : une première approche par les investissements financiers » (2018)

(23) Guide d'application pour évaluer la matérialité des impacts du changement climatique et utiliser des scénarios de changement climatique dans l'ORSA (2022)

## GESTION DES RISQUES

de durabilité dans  
les investissements

3

1

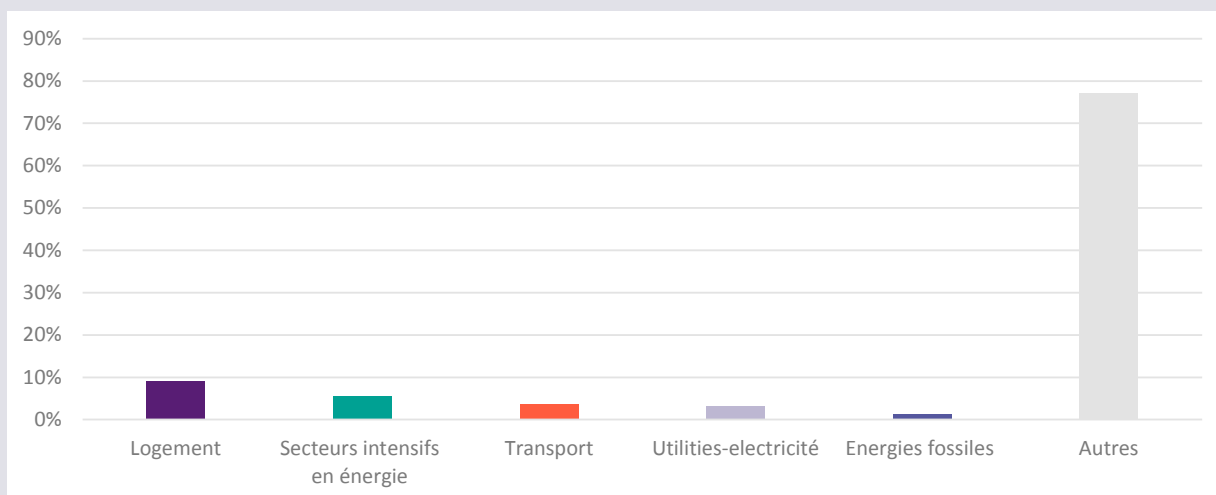
2

3

4

5

### Exposition de BPCE Vie aux secteurs sensibles au risque de transition



Seuls 20% du portefeuille de BPCE Vie sont investis dans des secteurs jugés sensibles, toutes classes d'actifs confondues.

Cette mesure d'exposition, associée au secteur de l'émetteur, comporte néanmoins des limites car elle ne repose pas sur les projets éventuellement financés par l'émetteur mais uniquement sur son secteur d'activité. Par conséquent, BPCE Vie continue à affiner ses analyses à la lumière des nouvelles publications des autorités de régulation et des pratiques du marché.

Au-delà de l'impact du risque de transition sur le portefeuille des actifs, BPCE Vie pourrait être davantage exposée à un risque de non-conformité qualifié de moyen, en raison de la multiplication des évolutions législatives, réglementaires ou normatives, très structurantes, en matière de risques climatiques intervenues au cours des dernières années ou susceptibles d'entrer en vigueur au cours des prochaines années : article 29 de la loi Energie climat, loi Pacte, règlement SFDR, etc.

Toutefois, la veille réglementaire, l'expérience acquise dans la conduite de projets réglementaires, la définition de contrôles clés associés aux nouvelles réglementations au sein de BPCE Vie permettent de faire face à ces évolutions réglementaires et limiter ce risque de non-conformité.

A un horizon à plus long terme, les attentes des parties prenantes en matière d'engagements climatiques pourraient être croissantes. L'insuffisance de prise en compte des enjeux de transition pourrait entraîner une perte de parts de marché si la réputation de BPCE Vie à travers son impact carbone, ses engagements, ses investissements, ou les produits proposés, notamment dans un environnement concurrentiel accru, ne répondaient pas aux aspirations de ses clients, collaborateurs ou business partners.

### Analyse de l'exposition aux risques climatiques de transition des 40 plus grosses expositions du portefeuille aux entreprises

BPCE Vie a aussi mené une analyse de l'exposition aux risques climatiques de transition de ses 40 plus gros investissements dans les entreprises.

Les risques de transition sont décomposés en 4 catégories :

- **les risques politique et réglementaire** se réfèrent aux changements potentiels de réglementation visant à réduire les effets négatifs du changement climatique et à promouvoir l'adaptation au climat (par exemple, la tarification du carbone, la réorientation de l'utilisation de l'énergie vers des sources d'émissions plus faibles, l'adoption de solutions en matière d'efficacité énergétique, etc.). Les changements de politique liés au climat sont très spécifiques à chaque pays et à chaque secteur ;
- **les risques technologiques** peuvent avoir un impact sur la compétitivité de certaines organisations, sur leurs coûts de production et de distribution et, en fin de compte, sur la demande de leurs produits et services par les utilisateurs finaux. Ils comprennent la substitution potentielle des produits et services existants par des options moins polluantes, l'échec des investissements dans les nouvelles technologies et les coûts de transition vers des technologies moins polluantes ;
- **les risques de marché** se réfèrent aux changements potentiels dans la chaîne d'approvisionnement globale liés aux considérations climatiques et conduisant à l'incertitude des signaux du marché, tels que :
  - l'augmentation du coût ou la rareté des matières premières (y compris les prix de l'énergie) qui peut entraîner des augmentations importantes des coûts de production ou même des interruptions de la chaîne d'approvisionnement,
  - la réduction des revenus due à la diminution de la capacité de production en raison de retards dans les approbations de planification ou d'interruptions de la chaîne d'approvisionnement,
  - des changements brusques et inattendus dans les coûts de l'énergie.

Les risques de marché sont spécifiques au secteur et se concentrent sur les fournisseurs.

- **les risques de réputation** font référence à des changements potentiels dans la perception des clients ou de la communauté à l'égard d'une entreprise, entraînant la stigmatisation d'un secteur ou une préoccupation accrue des parties prenantes en écho aux impacts de l'entreprise sur la transition écologique, ce qui peut :
  - conduire à une baisse de la demande de biens et de services suite à un changement de comportement des clients ;
  - conduire l'entreprise à repositionner ses activités (communication, secteur d'activité, fournisseurs, obligations accrues de déclaration des émissions...).

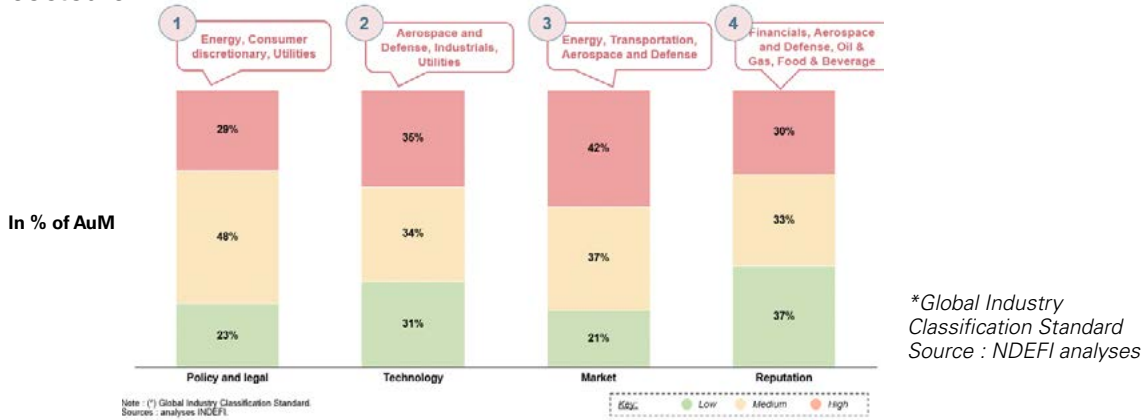
Les risques de réputation sont très spécifiques aux produits et se concentrent sur les clients.

Pour chaque sous-risque, un score de risque est calculé, via la combinaison de deux dimensions :

- la probabilité d'un événement climatique externe ;
- sa conséquence sur l'entreprise.

Les scores de risque par typologie des 40 plus gros investissements dans les entreprises sont reflétés dans le graphique ci-dessous. Celui-ci nous montre visuellement que les secteurs sont exposés différemment aux risques de transition. Ainsi, le secteur de l'énergie est fortement exposé aux risques politique et réglementaire, ainsi qu'aux risques de marché, tandis que le secteur financier est fortement exposé aux risques politique et réglementaire et de réputation.

**Sectoral exposure of BPCE Vie' portfolio to transition - GICS\* 2 - 24 sectors**  
**Exposition sectorielle du portefeuille de BPCE Vie au risque de transition - GICS 2 - 24 secteurs**



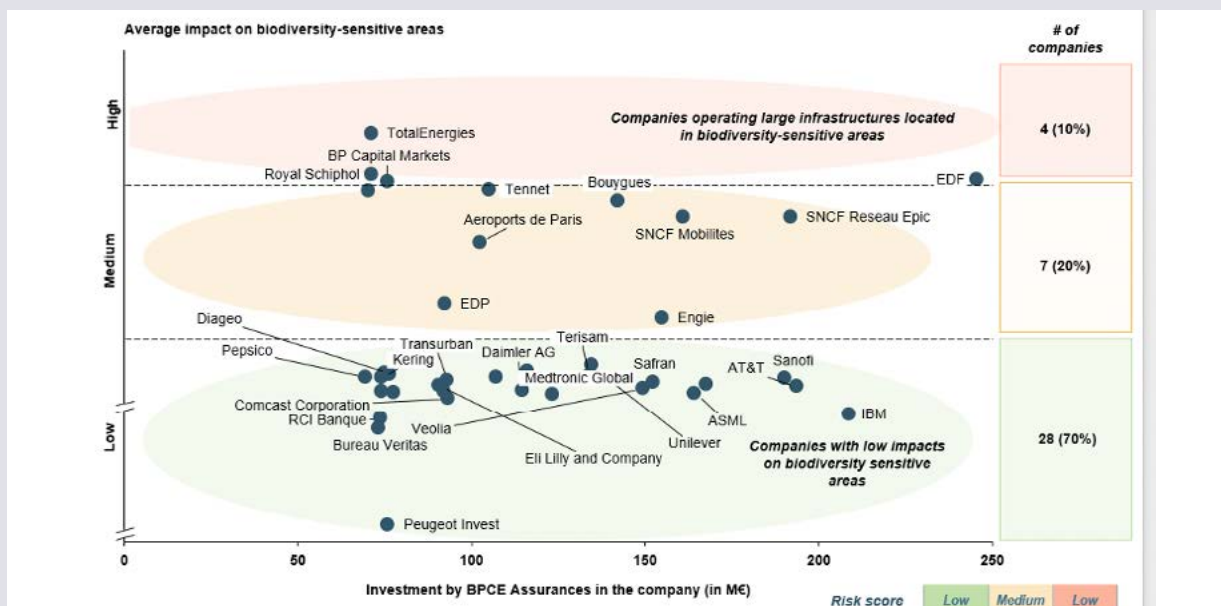
**Risques de biodiversité**

**Analyse de l'exposition aux risques de biodiversité des 40 plus grosses expositions du portefeuille aux entreprises**

Comme pour le climat, BPCE Vie a mené avec l'aide du cabinet Indéfi une analyse des risques de biodiversité de son portefeuille d'investissements, sur les 40 entreprises les plus financées.

Pour chaque entreprise, un premier score de risque d'impact sur la biodiversité est calculé à partir des données des sites (bureaux, usines de production) des entreprises investies. Ce score analyse si les sites des entreprises sont situés dans des aires protégées, dans des zones de biodiversité clés, ainsi que dans d'autres zones importantes pour la biodiversité. Les localisations sont évaluées sur une échelle de 1 – très peu de risque - à 5 – très haut risque par l'outil « Biodiversity Risk Filter » mis à disposition par le WWF (World Wide Fund for Nature). Plusieurs sources de données sont utilisées par le WWF, notamment la base World Database of Protected Areas de l'UNEP-WCMC et la base BirdLife International.

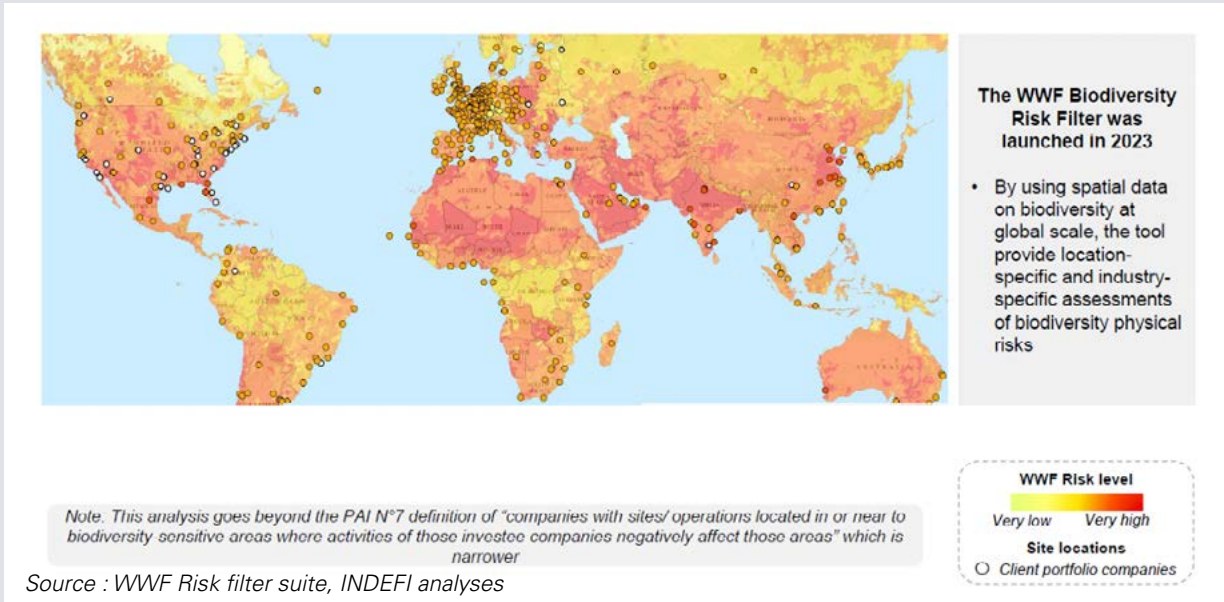
**Potentiel impacts of BPCE Vie' portfolio on biodiversity-sensitive areas (2023)**  
**Impacts potentiels du portefeuille de BPCE Vie sur les zones sensibles à la biodiversité**



Source : BPCE Assurances, WWF Risk filter suite, INDEFI analyses

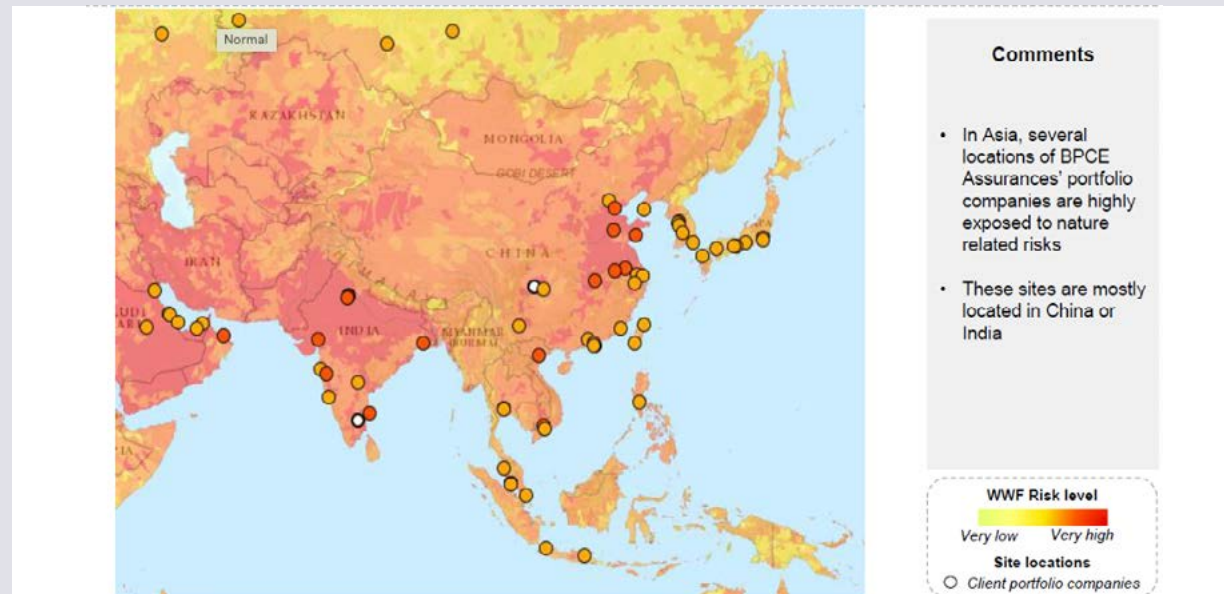
De plus, l'analyse de la localisation des sites des entreprises investies a aussi permis de dresser une première carte de risques liés à la biodiversité. Les cartes ci-dessous représentent la répartition d'une variété d'émetteurs du portefeuille d'investissement de BPCE Vie, parmi lesquels les 40 premières expositions *corporate*.

**Map of BPCE Vie portfolio exposure to biodiversity physical risk worldwide**  
**Carte de l'exposition du portefeuille de BPCE Vie au risque physique biodiversité dans le monde**



Beaucoup de sites de production sont situés en Asie du Sud et en Asie de l'Est, une région fortement exposée aux risques liés à la biodiversité.

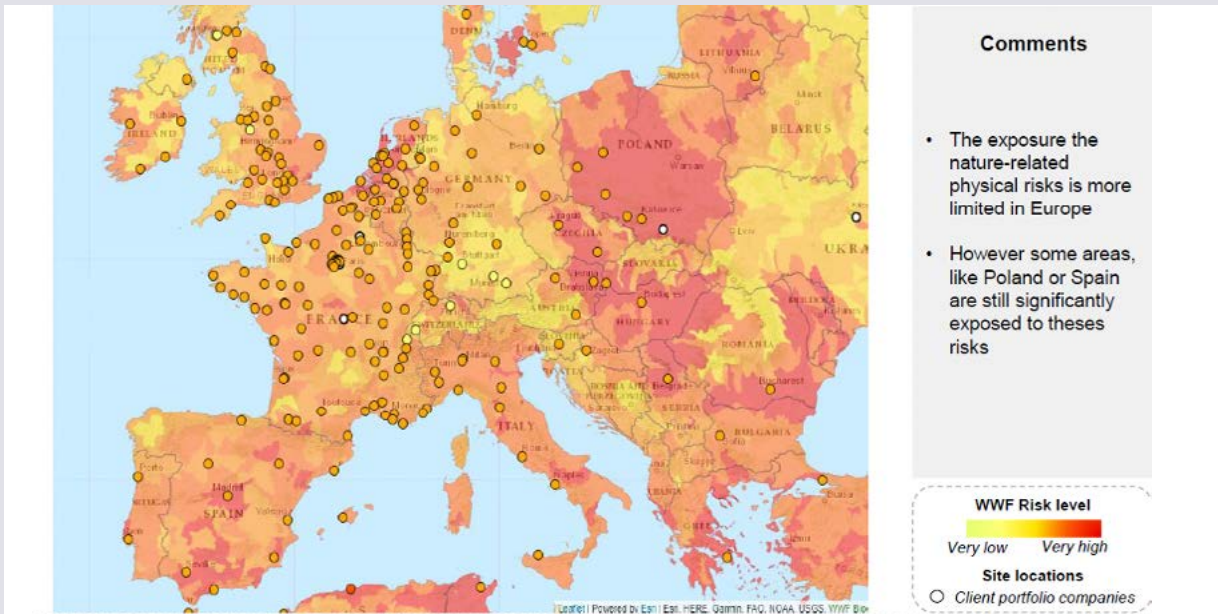
**Map of BPCE Vie portfolio exposure to biodiversity physical risk in Asia**  
**Carte de l'exposition du portefeuille de BPCE Vie au risque physique biodiversité en Asie**





Les sites en Europe sont relativement moins exposés aux risques liés à la biodiversité.

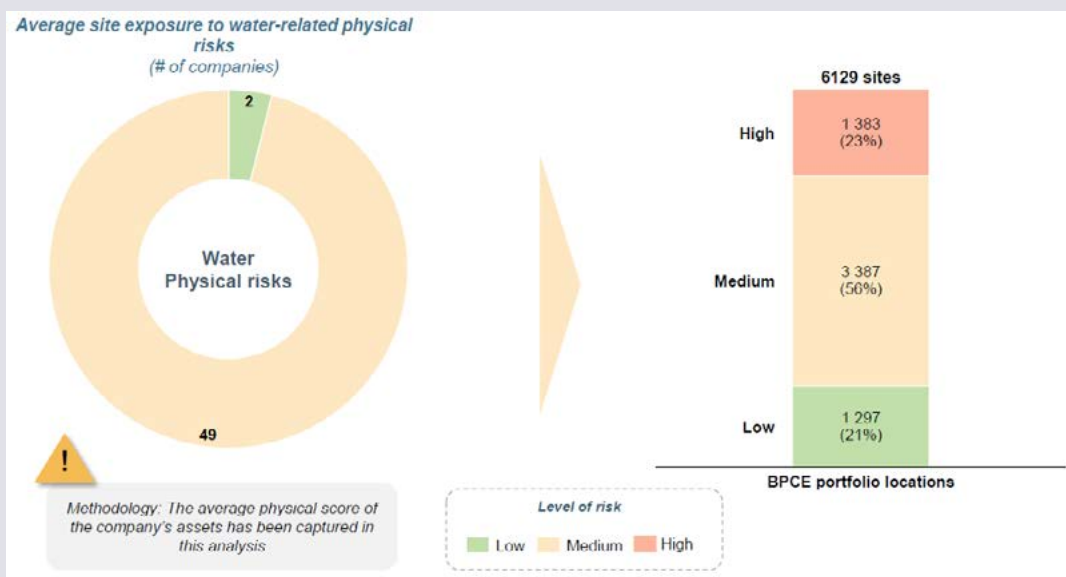
**Map of BPCE Vie portfolio exposure to biodiversity physical risk in Europe**  
**Carte de l'exposition du portefeuille de BPCE Vie au risque physique biodiversité en Europe**



Source : WWF Risk filter suite, INDEFI analyses

Enfin, une analyse de dépendance à l'eau a été réalisée, à partir de la localisation des sites pour les entreprises investies. Le score de risque prend en compte le stress hydrique, les inondations, la qualité de l'eau, ainsi que la qualité des écosystèmes dans lesquels se situent les sites des entreprises investies. Les données proviennent de l'outil « Water Risk Filter » du WWF, qui analyse le risque par géographie, sur une échelle allant de 1 – très peu de risque, à 5 – très haut risque.

**BPCE Vie portfolio exposure to water-related physical (2023)**  
**Exposition du portefeuille de BPCE Vie aux risques physiques liés à l'eau**



Source : WWF Risk filter suite, INDEFI analyses

## Risques sociaux et de gouvernance

L'exposition de BPCE Vie aux risques sociaux et de gouvernance est qualifiée de faible sur un horizon court-moyen terme. En effet, les dispositions prises dans le cadre du plan stratégique BPCE Assurances 2024 en termes de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance (en tant qu'assureur, entreprise et employeur) permettent de limiter cette exposition.

Ainsi, BPCE Vie, via BPCE Assurances, s'est engagée à travers son plan stratégique à horizon 2024 à :

- **proposer** à nos clients des offres durables, répondant aux nouveaux enjeux de société, déployer une politique de prévention (Assureur responsable) ;
- **mener** une politique d'investissement engagée répondant aux nouveaux enjeux climatiques et sociétaux (Investisseur responsable) ;
- **être** une entreprise attractive et inclusive (Employeur responsable) ;
- **agir** pour une société et un environnement durable (Entreprise responsable).

Sur un horizon à plus long terme, et compte tenu de l'importance croissante des attentes des parties prenantes sur ces aspects, BPCE Vie pourrait être davantage impactée par ces risques sur son portefeuille d'actifs.

BPCE Vie continue d'affiner ses méthodologies d'évaluation des risques afin d'être en mesure de répondre aux enjeux croissants en matière ESG. L'impact quantitatif des principaux risques ESG sur la valorisation du portefeuille de BPCE Vie est un exercice complexe, en termes de mise en œuvre, de définition des scénarios et de qualité de la donnée (historiques et prospectives), qui s'inscrit néanmoins dans les ambitions de BPCE Vie à court-moyen terme. Ces éléments sont d'autant plus essentiels compte tenu des sollicitations réglementaires en termes de stress tests climatiques ou du fait de la révision de la directive Solvabilité II ; l'EIOPA réfléchissant à un traitement prudentiel spécifique des expositions liées aux actifs ou aux activités associées de manière substantielle aux objectifs environnementaux ou sociaux.



## Processus de gestion des risques de durabilité

L'identification des risques environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, leur encadrement et leur pilotage sont des étapes fondamentales à la définition d'une stratégie climatique tournée vers la transition environnementale (cf.4 4. Stratégie de réduction des risques de durabilité).

Les risques majeurs liés aux critères ESG sont directement intégrés dans le système de gestion des risques et de contrôle interne usuel de BPCE Vie, dont les éléments constitutifs font l'objet d'une revue annuelle.

Le système de gestion des risques de BPCE Vie a pour objectif de garantir une maîtrise permanente des risques :

- **détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et anticiper** l'ensemble des risques auxquels BPCE Vie est exposée ;
- **mobiliser** les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques, les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité ;
- **identifier** les propriétaires des différents risques.

Les politiques de gestion des risques et de gestion des investissements, validées par le conseil d'administration, permettent de décliner opérationnellement la stratégie de gestion des risques de durabilité. Elles intègrent notamment les engagements pris par BPCE Assurances dont BPCE Vie est filiale à 100%, afin de limiter l'empreinte carbone de son portefeuille et maîtriser le risque de durabilité de ses investissements.

### Déclinaison sur le portefeuille d'actifs

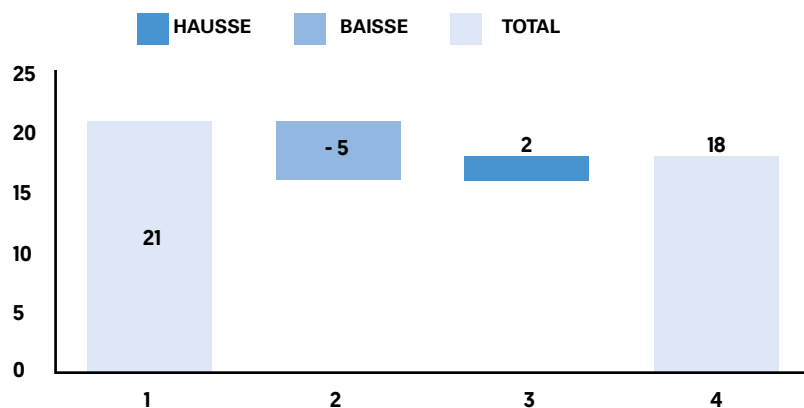
Comme évoqué précédemment, la gestion des risques de durabilité du portefeuille de BPCE Assurances se décline en une série d'exclusions sectorielles et normatives.

- exclusion du tabac : l'ensemble des émetteurs du secteur tabacole sont exclus des actifs sous mandat de gestion et des fonds dédiés de BPCE Assurances. Les actifs historiques ont été entièrement désinvestis en 2017 et aucun nouvel investissement n'a été consenti depuis ;
- exclusion du charbon : conformément à la politique charbon du Groupe BPCE, révisée en juin 2019, BPCE Assurances s'est engagée à sortir en totalité du secteur du charbon d'ici à 2030/2040 sur l'ensemble des mandats de gestion et fonds dédiés.

En complément, BPCE Assurances s'interdit d'effectuer des investissements sur des actifs classés comme « Négatif » par la société de gestion Mirova. Il s'agit d'une notation<sup>(24)</sup> qui traduit une opinion qualitative globale s'échelonnant sur cinq niveaux et permettant d'apprécier le niveau d'adéquation de l'actif avec l'atteinte des « Objectifs de Développement Durable de l'ONU ». D'ici fin 2024, les émetteurs « Négatifs » en portefeuille seront cédés.

En 2021, 21 entreprises de notre portefeuille étaient notées « Négatif » par Mirova. En 2022, 5 de ces positions ne sont plus en portefeuille, grâce à la vente de l'actif ou la tombée à échéance du produit financier lié à l'actif, pour un montant de 111 millions d'euros (M€). Comme deux entreprises ont été dégradées, il reste à fin 2022, 18 entreprises notées négatives par Mirova en portefeuille.

### Nombre d'entreprises notées «Négatif » en portefeuille



(24) BPCE Vie a fait le choix d'utiliser une notation propriétaire pour évaluer le risque de durabilité des émetteurs en portefeuille. A cet effet, la notation développée par Mirova a été retenue. Celle-ci donne une opinion ESG sur des actifs selon 5 niveaux :

- Engagé : contribue de façon très favorable à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable
- Positif : contribue de façon positive à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable
- Neutre : en conformité avec certain Objectifs de Développement Durable, mais dont les impacts sont faibles ou non quantifiés
- Risque : limite l'atteinte des Objectifs de Développement Durable
- Négatif : limite fortement l'atteinte des Objectifs de Développement Durable

- exclusion des armes controversées : l'ensemble des émetteurs impliqués dans le développement, la production ou la vente d'armes controversées est exclu des actifs sous mandat de gestion et des fonds dédiés ;
- exclusion des sables bitumineux : l'ensemble des émetteurs impliqués dans l'exploitation de sables bitumineux est exclu des actifs sous mandat de gestion et des fonds dédiés (seuil sur chiffre d'affaires à 25%) ;
- exclusion du pétrole extra-lourd : l'ensemble des émetteurs impliqués dans l'exploitation du pétrole extra-lourd est exclu des actifs sous mandat de gestion et des fonds dédiés (seuil sur chiffre d'affaires à 25%) ;
- exclusion normatives : l'ensemble des émetteurs en transgression sérieuse du Pacte Mondial des Nations Unies, sans mesure corrective appropriée, est exclu des actifs sous mandat de gestion et des fonds dédiés (méthodologie Mirova susmentionnée).

### Cas particulier des investissements en actifs non cotés

La gestion des risques de durabilité pour les actifs non cotés revêt des enjeux particuliers. En effet, l'accès à des données extra-financières y est plus complexe et moins harmonisé.

Ainsi, pour les actifs en dette privée, en private equity, et en infrastructures, BPCE Vie réalise, au cas par cas, une évaluation ESG adaptée à la typologie de l'investissement (fonds, lignes directes, autres). L'analyse est ensuite présentée et ajoutée aux éléments examinés lors des comités de validation des investissements.

Ce socle est complété par une approche ESG spécifique à l'immobilier. Avec AEW Ciloger, son principal gérant immobilier, BPCE Vie a défini une politique d'intégration ESG reposant sur deux piliers :

- convergence énergétique du parc : BPCE Vie a entrepris une politique de réduction des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre en ligne avec la loi Elan (40% de réduction d'ici 2030) ;
- politique de labellisation du portefeuille : plus de 80% du parc immobilier (en encours) de BPCE Vie est géré par AEW et bénéficie d'un label environnemental. La réalisation à l'acquisition d'objectifs de certifications pour chacun des actifs est visée (HQE<sup>(25)</sup> exploitation ou BREAAAM in Use<sup>(26)</sup>).

En complément des politiques de risques, BPCE Vie a mis en place un dispositif de gouvernance et de suivi spécifique qui se matérialise par :

- une comitologie ESG dédiée, au niveau du groupe BPCE Assurances dont BPCE Vie est filiale à 100%, permettant la mise en œuvre d'une procédure claire de prise de décision et garantissant le suivi et la mise en œuvre de la stratégie ESG définie par le groupe ;
- une identification des risques ESG et une évaluation qualitative de ces risques à travers l'exercice de la cartographie de la fonction clé de gestion des risques ;
- un dispositif de contrôles internes en charge de vérifier le respect de l'application des politiques de gestion des investissements et de manière plus globale, en charge de veiller au respect des attentes réglementaires dans le cadre des activités courantes de BPCE Vie ;
- l'intégration des risques liés aux critères ESG dans le rapport ORSA (*Own Risk Solvency Assessment* : évaluation interne des risques et de la solvabilité), conformément aux recommandations de l'EIOPA, dont les conclusions sont présentées au conseil d'administration et communiquées au régulateur ;
- des reportings permettant le suivi régulier des risques, le déclenchement d'éventuelles alertes et la prise de décision rapide par la direction générale et/ou le conseil d'administration ;
- le cas échéant, des tests de résistance et/ou des analyses de scénarios pour les risques pertinents pour des besoins réglementaires (participation au *stress test* climatique organisé par l'ACPR).

(25) Ce label officiel français est délivré par l'Association HQE à des bâtiments qui s'inscrivent dans une démarche environnementale. Il peut s'agir de constructions nouvelles ou de réhabilitation (plus d'informations : [hqe-haute-qualite-environnementale](#))

(26) Le label « Building Research Establishment Environmental Assessment Method » (BREAAAM) permis environnemental des bâtiments (énergie, santé et bien-être, innovation, biodiversité, matériaux, etc.)

## Stratégie de réduction des risques de durabilité

Dans ce contexte, BPCE Assurances, dont BPCE Vie est filiale à 100%, se positionne depuis plusieurs années en faveur d'une démarche de responsabilité d'entreprise et de transition économique durable :

- signature en 2016 des « Principes pour l'investissement Responsable des Nations-Unies » (*United Nations Principles for Responsible Investment*) afin de formaliser ses propres objectifs en matière d'investissement responsable et en s'engageant à ne plus financer de centrale électrique recourant au charbon ni de mine de charbon thermique ;
- intégration progressive en amont du processus d'investissement des critères ESG visant à exclure à l'achat les émetteurs estimés en opposition à l'atteinte des objectifs de développement durable ;
- définition dès 2018, d'une politique climat ambitieuse face aux enjeux de transition énergétique, en lien avec l'Accord de Paris sur le Climat.

Concrètement, la politique d'investissement durable de BPCE Assurances concerne :

- l'ensemble des actifs (hors unités de compte) : à minima 15 % de ses investissements annuels seront consacrés à des actifs « verts »<sup>(27)</sup>, avec l'objectif de détenir une part de 10 % d'actifs verts dans le total de ses encours, au plus tard en 2024 ;
- les supports d'investissement des assurés : l'offre inclut, pour toute nouvelle souscription d'un contrat d'assurance vie, au moins un support d'unité de compte bénéficiant d'un label à caractère ESG, ainsi qu'au moins un support bénéficiant d'un label solidaire (en réponse à la loi Pacte) ;

Par ailleurs, cette politique s'inscrit plus largement dans les engagements RSE du Groupe BPCE qui placent également les composantes responsables et environnementales au cœur de leur stratégie.

Dans le cadre de l'ambition du Groupe BPCE de s'inscrire sur une trajectoire « Net zero », BPCE Assurances, dont BPCE Vie est une filiale à 100% :

- s'engage à aligner l'allocation du fonds général avec une trajectoire +2°C à horizon 2024 et avec une trajectoire neutre en carbone à horizon 2050 (notamment dans le cadre de l'adhésion de BPCE Assurances à la *Net Zero Asset Owner Alliance*) ;
- prévoit également de proposer à minima 60 % d'unités de compte labellisées aux clients des réseaux d'ici 2024.

Ces engagements sont suivis trimestriellement au travers d'indicateurs clés de performances ESG permettant une mise en perspective de l'avancement de cette stratégie d'investisseur responsable.

(27) Les actifs « verts » répondent à une taxonomie interne. Celle-ci inclut les obligations vertes répondant aux lignes directrices de marché reconnues (*Green Bond Principles, Climate Bond Standards*), les fonds labellisés Greenfin, ou les fonds répondant à une thématique climat ou environnement telle que partagée par le marché (*fond climat de place*).





4

## INFORMATIONS

issues des dispositions de SFDR

# A **Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

## Acteur des marchés financiers BPCE Vie

### Résumé

- **BPCE Vie prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de BPCE Vie ;**
- **la présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.**

### Résumé des principales incidences négatives :

**La section ne porte que sur les investissements réalisés dans le cadre du fonds en euros de BPCE Vie. En effet, BPCE Vie ne transparaît pas encore ses expositions via ses unités de compte. Ainsi, le périmètre couvert représente environ 50 milliards d'euros<sup>(28)</sup> sous gestion.**

### La stratégie de BPCE Vie se décline selon deux axes principaux :

- une approche globale des enjeux environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance qui repose sur la méthodologie d'évaluation et de notation ESG de la recherche de Mirova<sup>(29)</sup> spécialisée dans l'ISR ;
- une approche climat, avec pour objectif de contribuer à l'atténuation du changement climatique, et qui s'appuie sur des indicateurs de température et d'empreinte carbone.

Chacun des investissements fait l'objet d'une sélection en fonction d'un certain nombre de critères extra-financiers. Les indicateurs suivis sont les suivants :

- **la trajectoire d'alignement climatique du portefeuille d'actifs, conformément aux accords de Paris. Elle est mesurée par un indicateur de température (en °C) ;**
- **l'empreinte carbone des actions et obligations détenues en direct (en tonne de CO2e par million d'euros investis) ;**
- **la notation ESG de Mirova sur une échelle à 5 niveaux (Négatif, Risqué, Neutre, Positif, Engagé) sur les émetteurs détenus en direct (via des obligations et des actions) ;**
- **la part d'obligations vertes, sociales ou durables<sup>(30)</sup> dans les investissements obligataires en direct et leur part dans les actifs nouvellement acquis ;**
- **la part de fonds labellisés (ISR, Greenfin, LuxFlag, Febelfin « Towards Sustainability ») dans les fonds détenus.**

Les données utilisées reposent en grande partie sur des fournisseurs de données spécialisés qui apportent des informations extra-financières aux investissements. Enfin, l'ensemble de la stratégie d'investissement ESG est pilotée à travers un organe de décision dédié : le comité ESG. Il est composé de la direction générale, des principaux dirigeants RSE, des fonctions risques, finance, stratégie, investissements et des collaborateurs sur les sujets ESG.

(28) En valeur de marché au 31 décembre 2022.

(29) Mirova est une société de gestion appartenant au Groupe BPCE dédiée à l'investissement durable.

(30) Instrument « Green bond », « Social bond » ou « Sustainable bond » suivant les principes définis par l'ICMA (International Capital Market Association).

## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

#### Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)	
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 <i>en tonnes d'équivalents CO2</i>	<b>1 059 288</b>	<b>1 323 095</b>			95%	90%
		Emissions de GES de niveau 2 <i>en tonnes d'équivalents CO2</i>	<b>250 574</b>	<b>268 532</b>			95%	90%
		Emissions de GES de niveau 3 <i>en tonnes d'équivalents CO2</i>	<b>9 377 138</b>	<b>5 969 616</b>			95%	90%
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone <i>en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis</i>	<b>485.8</b>	<b>320.6</b>			95%	90%
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements <i>en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements</i>	<b>974.5</b>	<b>662.9</b>			96%	92%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ( <i>en %</i> )	<b>9.0%</b>	<b>10.0%</b>			95%	94%	





## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

#### Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)	
Emissions de gaz à effet de serre	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) <b>Utilisation d'énergie charbon, nucléaire ou floues</b>	54.7	56.48			25%	24%
		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) <b>Consommation d'énergie non renouvelable</b>	77.6	82.12			21%	23%
		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) <b>Production d'énergie non renouvelable</b>	0.04	0.04			93%	92%

## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

#### Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)	
Emissions de gaz à effet de serre	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - <b>Agriculture</b>	<b>Pas d'information</b>	<b>0.18</b>			No Information	14.2%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - <b>Mining</b>	<b>1.9</b>	<b>2.4</b>			12.9%	14.2%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - <b>Manufacturing</b>	<b>0.5</b>	<b>0.6</b>			12.9%	14.2%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - <b>Electricity</b>	<b>2.7</b>	<b>4.6</b>			12.9%	14.2%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - <b>Water Supply</b>	<b>4.0</b>	<b>3.2</b>			12.9%	14.2%

## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

#### Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)	
Emissions de gaz à effet de serre	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - <b>Construction</b>	1.0	1.7			12.9%	14.2%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - <b>Transportation &amp; Storage</b>	0.4	0.5			12.9%	14.2%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - <b>Wholesale Retail Motor Vehicle Repair</b>	0.2	0.2			12.9%	14.2%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - <b>Real Estate Activities</b>	0.0	0.0			12.9%	14.2%



## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

#### Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/ établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (en %)	<b>0.07%</b>	<b>0.43%</b>			95%	95%
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, <i>par million d'euros investi, en moyenne pondérée</i>	<b>0.08</b>	<b>0.06</b>			1.8%	1.6%
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, <i>par million d'euros investi, en moyenne pondérée</i>	<b>8.8</b>	<b>8.3</b>			4.0%	3.8%

## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] [sur le total des investissements dans les sociétés]	Couverture [année n-1] [sur le total des investissements dans les sociétés]	
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ( <i>en %</i> )	<b>0.50%</b>	<b>0.74%</b>			95%	95%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations ( <i>en %</i> )	<b>4.9%</b>	<b>7.1%</b>			73%	69%
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements ( <i>en montant monétaire converti en euros</i> )	<b>10.1%</b>	<b>9.8%</b>			10%	11%

## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)	
Les questions sociales et de personnel	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, <i>en pourcentage du nombre total de membres</i>	<b>37.8%</b>	<b>30.0%</b>			26%	20%
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées <i>(en %)</i>	<b>0.0%</b>	<b>0.0%</b>			95%	95%



## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés								
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux								
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)	
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> par millions d'euros de produits intérieur brut	<b>163</b>	<b>203</b>			84%	82%
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national ( <i>valeur numérique</i> )	<b>2.0</b>	<b>1.50</b>			84%	82%
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national ( <i>en %</i> )	<b>1.1%</b>	<b>0.7%</b>			84%	82%



## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers							
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (en %)	<b>0.0%</b>			48.2%	
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (en %)	<b>60.8%</b>			48.2%	



## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

### Indicateurs environnementaux additionnels

#### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)
Emissions	1. Emissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, <i>par million d'euros investi, en moyenne pondérée</i>					
	2. Emissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques <i>par million d'euros investi, en moyenne pondérée</i>	<b>1.00</b>	<b>1.18</b>		3.9%	4.5%
	3. Emissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO2 d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, <i>par million d'euros investi, en moyenne pondérée</i>					
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris ( <i>en %</i> )	<b>44.9%</b>	<b>54.8%</b>		95%	93%

## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

### Indicateurs environnementaux additionnels

#### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)	
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), <i>par million d'euros de chiffre d'affaires</i>	<b>206 627.4</b>	<b>169 538.8</b>			8.3%	11%
		2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements ( <i>en %</i> )						
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau ( <i>en %</i> )	<b>6.4%</b>	<b>5.5%</b>			28.7%	26%
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, <i>par million d'euros investi, en moyenne pondérée</i>	<b>5.9</b>	<b>5.8</b>			10.1%	12%
	14. Espèces naturelles et aires protégées	1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées ( <i>en %</i> )	<b>0.36%</b>	<b>0.06%</b>			95%	95%

## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

### Indicateurs sociaux et de gouvernance additionnels

#### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)	
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en %)	<b>24.9%</b>	<b>18.8%</b>			57%	57%
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	<b>1.26</b>	<b>1.52</b>			21.4%	23%
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) (en %)	<b>11.8%</b>	<b>12.16%</b>			73%	69%
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte (en %)	<b>0.7%</b>	<b>0.86%</b>			57%	57%

## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

### Indicateurs sociaux et de gouvernance additionnels

#### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)	
Questions sociales et de personnel	8. Ratios de rémunération excessif	Ratio moyen pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (en %)	<b>326.9</b>	<b>343.72</b>			16.8%	18%
Questions sociales et de personnel	9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme (en %)	<b>8.3%</b>	<b>8.25%</b>			73%	69%
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'Homme (en %)	<b>38.0%</b>	<b>38.98%</b>			73%	68%

## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

### Indicateurs sociaux et de gouvernance additionnels

#### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption (en %)						
	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption (en %)	<b>0.00%</b>	<b>0.16%</b>			95%	95%



## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

### Indicateurs sociaux et de gouvernance additionnels

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)	
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	<b>2.91</b>	<b>2.86</b>			84%	82%
	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	<b>3.45</b>	<b>3.65</b>			84%	82%

## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

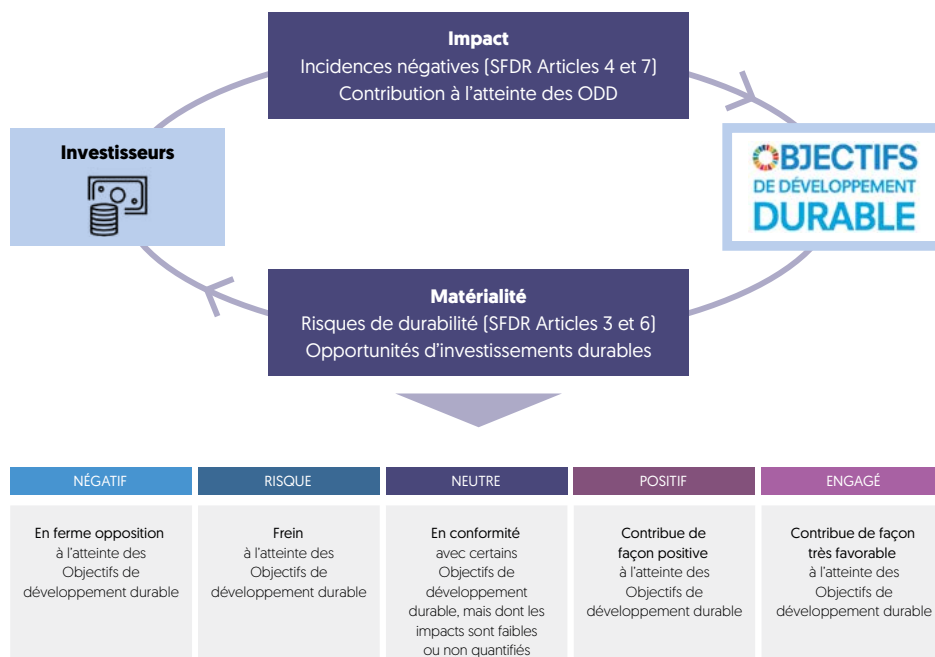
### Indicateurs sociaux et de gouvernance additionnels

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Couverture [année n] (sur le total des investissements dans les sociétés)	Couverture [année n-1] (sur le total des investissements dans les sociétés)	
Droits de l'Homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'Homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'Homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	<b>3.16</b>	<b>3.22</b>			84%	82%
	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	<b>1.97</b>	<b>1.69</b>			84%	82%
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins locales	Investissement dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins locales	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>			84%	82%
Gouvernance	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	<b>1.99</b>	<b>2.38</b>			84%	82%

## C Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

En 2017, les comités décisionnaires de BPCE Vie (comité des investissements, comité ESG) ont décidé d'exclure à l'achat les émetteurs notés « Négatifs » selon la notation ESG de Mirova, sur le périmètre des actifs sous mandat de gestion et des fonds dédiés. Les émetteurs notés « Négatifs » sont ceux qui présentent des risques élevés en matière de développement durable et/ou sont en ferme opposition avec l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Plus précisément, la notation Mirova considère à la fois l'impact des investissements sur les Objectifs de Développement Durable (positif et négatif) ainsi que la matérialité des Objectifs de Développement Durable (risques et opportunités) pour les investisseurs. Cette grille d'analyse aboutit sur un barème de notation des émetteurs présenté ci-dessous :



La notation ESG de Mirova inclut une évaluation stricte des PAI suivants :

- violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (PAI obligatoire numéro 10) ;
- exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (PAI obligatoire numéro 14).

En 2021, avec la mise en place du plan stratégique de BPCE Assurances, les comités décisionnaires de BPCE Vie (comité des investissements, comité ESG) ont décidé d'exclure des encours sous gestion (ie. du stock) les émetteurs notés « Négatifs » par Mirova à horizon 2024.

En outre, une politique d'exclusion du charbon thermique limite l'impact de BPCE Vie sur le changement climatique. Les différents indicateurs PAI concernés par cette exclusion sont :

- les émissions de GES (PAI obligatoire numéro 1) ;
- l'empreinte carbone (PAI obligatoire numéro 2) ;
- l'intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (PAI obligatoire numéro 3) ;
- exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (PAI obligatoire numéro 4).

Conformément à la politique charbon du Groupe BPCE, révisée en juin 2019, BPCE Vie s'est engagée à sortir en totalité du charbon thermique d'ici 2030 dans les entreprises situées dans l'OCDE et d'ici 2040 pour les entreprises hors OCDE sur l'ensemble de ses mandats de gestion et fonds dédiés.



Les critères de non-investissements et désinvestissement du charbon thermique sont les suivants :

- chiffre d'affaires provenant du charbon thermique limité à 25% maximum : à partir du 31/12/2021, le charbon ne doit pas représenter plus de 25% du chiffre d'affaires d'une entreprise investie ;
- *developer* (promoteur) : l'entreprise ne présente pas de développement de nouvelles capacités liées à la génération de charbon thermique (> 300 MW de puissance) ;
- plan de transition : l'entreprise doit fournir un plan de transition énergétique aligné sur le calendrier de sortie (2030/2040) avec des objectifs quantifiés de réduction (mix énergétique). En cas d'absence de plan de convergence clairement établi, et aligné sur le calendrier de BPCE Vie, les critères d'exclusion complémentaires s'appliquent :
  - chiffre d'affaires provenant du charbon thermique limité à 10% maximum : BPCE Vie s'est engagée à ne plus avoir d'actifs réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de la génération ou d'exploitation de mine issues du charbon thermique. En fonction de la disponibilité des données : l'activité de génération sera mesurée sur la base des revenus de génération ou des volumes produits (GWh) et l'activité minière sur la base des revenus,
  - charbon produit annuellement maximum : 10 Mt,
  - capacité électrique maximum générée à partir du charbon : 5 GW.

Les politiques d'exclusion sectorielle pour limiter l'impact de BPCE Vie sur le changement climatique ont vocation à être approfondies et élargies en 2023 et 2024.

Sur les questions sociales et de personnel, BPCE Vie dispose d'une politique sur le PAI « 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) ». En 2018, BPCE Vie s'est engagée (en lien avec la politique du Groupe BPCE) à ne pas investir et à exclure les émetteurs impliqués dans le développement, la production ou la vente d'armes controversées sur le périmètre des actifs sous mandat de gestion et des fonds dédiés.

L'efficacité de cette politique est reflétée par une exposition à 0% dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %), avec un taux de couverture à 95% .

## D Politique d'engagement

La politique d'engagement est définie et portée par Ostrum Asset Management. BPCE Vie s'appuie sur l'expertise et les ressources de son partenaire pour accompagner les entreprises investies dans leur transition. Ostrum prend en charge le dialogue avec les émetteurs selon 8 thématiques définies :

- **la participation à la réduction et l'adaptation au changement climatique ;**
- **la limitation de l'impact sur l'écosystème environnemental ;**
- **la valorisation du capital humain ;**
- **le renforcement des relations avec les parties prenantes ;**
- **la garantie de la sécurité des consommateurs et la protection de leurs données ;**
- **l'assurance de l'éthique des affaires ;**
- **l'équilibre des pouvoirs et des rémunérations ;**
- **l'amélioration de la transparence des données.**

De ces 8 thématiques découlent une politique de vote codée et développée en partenariat avec ISS *Proxy Voting Services*.

C'est dans le cadre du fonds action dédié géré par Ostrum AM que la politique de vote se matérialise pour BPCE Vie. Les votes et décisions prises en Assemblées Générales sont rapportées annuellement au pôle ESG de BPCE Vie.

## **E** Références aux normes internationales

La stratégie d'investissement de BPCE Vie qui intègre une politique d'exclusion à plusieurs niveaux permet d'assurer à minima le respect des principes directeurs de l'OCDE et des Nations unies. À travers ses mandats de gestion, BPCE Vie demande à ses gestionnaires d'actifs d'exclure les émetteurs de titres ayant les notations ESG les moins bonnes, basée sur les données d'ISS.

- Exclusion des instruments dont la notation de l'émetteur est la moins bonne tous secteurs confondus (notation appartenant au dernier quartile).
- Exclusion des instruments dont la notation de l'émetteur est la moins bonne au sein d'un secteur spécifique (notation appartenant aux deux derniers déciles).

De ce fait, les émetteurs qui ne respectent pas les standards internationaux établis par les Nations Unis et/ou par l'OCDE sont exclus du périmètre d'investissement sur les mandats de gestion et fonds dédiés.





5

# ANNEXES

## Les services écosystémiques détaillés et expliqués

Famille de service	Service écosystémique	Description du service écosystémique
<b>Ressources physiques</b>	Ressources énergétiques mécaniques des animaux	Le travail physique est assuré par des espèces domestiques ou commerciales, notamment les bœufs, les chevaux, les ânes, les chèvres et les éléphants. Ces animaux peuvent être regroupés en trois catégories : les animaux de trait, les animaux de bât et les montures.
	Fibres et autres matériaux	Les fibres et autres matériaux provenant de plantes, d'algues et d'animaux sont directement utilisés ou transformés à diverses fins. Il s'agit du bois, du bois d'œuvre et des fibres qui ne sont pas transformées, ainsi que des matières destinées à la production, telles que la cellulose, le coton et les colorants, et des matières végétales, animales et algales destinées à l'alimentation et à la fertilisation.
	Matériel génétique de tous les organismes vivants	Le matériel génétique se résume à l'acide désoxyribonucléique (ADN) et tous les biotes, y compris les plantes, les animaux et les algues.
	Eau souterraine	Les eaux souterraines sont des eaux stockées sous terre dans des aquifères constitués de roches perméables, de sol et de sable. L'eau qui alimente les nappes phréatiques provient des précipitations, de la fonte des neiges et de l'écoulement des ressources naturelles en eau douce.
	Eau de surface	L'eau de surface est fournie par les ressources en eau douce provenant de la collecte des précipitations et de l'écoulement de l'eau à partir de sources naturelles.
<b>Soutien aux processus de production</b>	Maintien des habitats tout au long du cycle de vie des espèces	Comprend les habitats qui contribuent de manière significative à la reproduction des individus d'une espèce particulière. Ces habitats sont des endroits où la progéniture est la plus nombreuse, des endroits où elle est le mieux préservée de la prédation ou des endroits où elle grandit plus vite que dans d'autres habitats.
	Pollinisation	Les services de pollinisation sont assurés par trois mécanismes principaux : les animaux, l'eau et le vent. La majorité des plantes dépendent dans une certaine mesure d'animaux qui agissent comme des vecteurs, ou pollinisateurs, pour effectuer le transfert de pollen.
	Qualité du sol	La qualité des sols est assurée par les processus d'altération, qui maintiennent les conditions bio-géochimiques des sols, y compris la fertilité et la structure des sols, et par les processus de décomposition et de fixation, qui permettent la fixation de l'azote, la nitrification et la minéralisation de la matière organique morte.

Famille de service	Service écosystémique	Description du service écosystémique
<b>Soutien aux processus de production</b>	Ventilation	La ventilation assurée par la végétation naturelle ou plantée est vitale pour une bonne qualité de l'air intérieur. Sans elle, les occupants des bâtiments subissent des conséquences à long terme sur leur santé en raison de l'accumulation de composés organiques volatils (COV), de bactéries et de moisissures en suspension dans l'air.
	Régulation de la distribution quantitative, spatiale et temporelle des eaux douces	Le cycle hydrologique, également appelé cycle de l'eau, est le système qui permet la circulation de l'eau dans l'atmosphère, les terres et les océans de la Terre. Le cycle hydrologique est responsable de la recharge des sources d'eau souterraine (c'est-à-dire des aquifères) et du maintien des flux d'eau de surface.
	Qualité de l'eau	La qualité de l'eau est assurée par le maintien de l'état chimique des eaux douces, y compris les rivières, les ruisseaux, les lacs et les sources d'eau souterraines, et des eaux salées, afin de garantir des conditions de vie favorables au biote.
<b>Atténuation des impacts directs</b>	Bioremédiation des sols pollués	La bioremédiation est un processus naturel par lequel des organismes vivants tels que les micro-organismes, les plantes, les algues et certains animaux dégradent, réduisent et/ou détoxifient les polluants.
	Dilution par l'atmosphère et par les écosystèmes	L'eau, douce ou salée, et l'atmosphère peuvent diluer les gaz, les fluides et les déchets solides produits par l'activité humaine.
	Filtration	Le filtrage, la séquestration, le stockage et l'accumulation des polluants sont assurés par toute une série d'organismes, dont les algues, les animaux, les micro-organismes et les plantes vasculaires et non vasculaires.
	Médiation des impacts sensoriels	La végétation est la principale barrière (naturelle) utilisée pour réduire la pollution sonore et lumineuse, limitant ainsi l'impact qu'elle peut avoir sur la santé humaine et l'environnement.

Famille de service	Service écosystémique	Description du service écosystémique
<b>Régulation</b>	Amortissement et atténuation des flux de masse	L'amortissement et l'atténuation des flux massifs permettent le transport et le stockage des sédiments par les rivières, les lacs et les mers.
	Régulation du climat	La régulation du climat mondial est assurée par la nature grâce au stockage à long terme du dioxyde de carbone dans les sols, la biomasse végétale et les océans. Au niveau régional, le climat est régulé par les courants et les vents océaniques, tandis qu'au niveau local, la végétation peut modifier les températures, l'humidité et la vitesse du vent.
	Contrôle des maladies	Les écosystèmes jouent un rôle important dans la régulation des maladies pour les populations humaines ainsi que pour la flore et la faune sauvages et domestiques.
	Protection contre les inondations et les tempêtes	La protection contre les inondations et les tempêtes est assurée par les effets d'abri, de tampon et d'atténuation de la végétation naturelle et plantée.
	Protection contre l'érosion	La stabilisation des masses et le contrôle de l'érosion sont assurés par une couverture végétale qui protège et stabilise les écosystèmes terrestres, côtiers et marins, les zones humides côtières et les dunes. La végétation sur les pentes prévient également les avalanches et les glissements de terrain, tandis que les mangroves, les herbiers marins et les macroalgues protègent les côtes et les sédiments contre l'érosion.
	Contrôle des nuisibles	La lutte contre les ravageurs et les espèces exotiques envahissantes est assurée par l'introduction directe et le maintien de populations de prédateurs du ravageur ou de l'espèce envahissante, l'aménagement paysager des zones pour favoriser les habitats permettant la réduction des ravageurs, et la fabrication d'une famille de biocides naturels basés sur des toxines naturelles pour les ravageurs.

**BPCE Vie**

7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Tél. : +33 1 58 32 30 00

[www.assurances.groupebpce.com](http://www.assurances.groupebpce.com)

